

QUORUM

Juin 2020
Volume 45, numéro 2

La référence du monde municipal

VALORISATION DU RÔLE DE L'ÉLU·E

ENJEUX MUNICIPAUX
POST-COVID-19

INFORMATIONS
EXCLUSIVES SUR LE
TRAVAIL DES ÉLUS·ES

PANDÉMIE : LES RÉGIONS
TOUJOURS EN ACTION



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



BESOIN DE CONSEILS EN CYBERSÉCURITÉ?

Notre équipe de
**la gestion
des risques**
vous soutient

INFORMEZ-VOUS »

Direction de l'édition
Line-Sylvie Perron

Direction artistique
Audrey Grimard

Révision et coordination
Stéphanie Roy

Rédaction
Shirley Bishop

Publicité
Carolyne Turgeon

Abonnement annuel
62,09 \$ (54 \$ + taxes)/4 numéros

N° d'enregistrement
TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Distribution
9 830 exemplaires

**Fédération québécoise
des municipalités**
1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires
communications@fqm.ca

Changement d'adresse
communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

L'emploi du masculin est utilisé
dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM
est autorisée à la condition d'en indiquer la source.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

MESSAGE DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Enjeux post-COVID-19 – L'urgence de connecter tout le Québec 6
Communautés forestières – Un message fort au gouvernement 8
MRC Manicouagan – La pandémie retarde le projet de transport collectif 10
Restructuration des offices d'habitation – Relever le défi de la réforme 12
Post-COVID-19 – Les régions deviennent-elles plus attractives? 14
Gestion des actifs municipaux – Une réalité indélébile 15

DOSSIER - LA VALORISATION DES ÉLUS·ES

Valorisation de l'élu·e – Des données exclusives sur le travail des élus·es 16
Un contexte difficile qui met en lumière le rôle des élus·es 18
« Le maire est le politicien le plus apprécié » – Jean-Marc Léger 20
Un regard positif sur des *Femmes de Portneuf* 22
Élus·es municipaux : 200 ans d'histoire au Québec 23
Élu·e municipal·e - Fonction, métier ou vocation? 24

DES MRC QUI SE RÉINVENTENT 28

LES CHRONIQUES

Gouvernance municipale 34
Développement local et régional 36
Services FQM 38
Fonds de défense 40
Assurance 42
Juridique 44

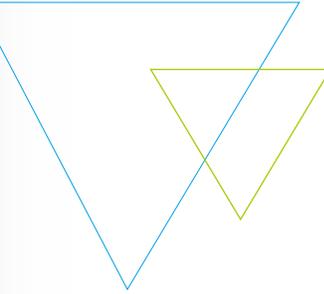
FORMATION

La FQM près de chez vous! 46



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Assurance collective



POUR TOUS VOS BESOINS EN **ASSURANCE COLLECTIVE,** COMPTEZ SUR L'ÉQUIPE DE LA FQM

Découvrez les avantages du régime d'assurance collective conçu pour répondre aux besoins des municipalités :

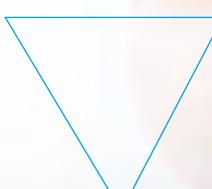
- ▶ Des tarifs compétitifs
- ▶ Un régime flexible et des protections généreuses
- ▶ Des frais d'administration fixes jusqu'au 31 décembre 2027
- ▶ Un fonds de stabilisation pour limiter les augmentations

De plus, bénéficiez de nos conseils personnalisés!



1 866 951-3343

fqm.ca



LA RÉSILIENCE ET LA CRÉATIVITÉ DES MUNICIPALITÉS AU SERVICE DES CITOYENS



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Les derniers mois ont été particulièrement éprouvants pour les citoyens de toutes les régions du Québec. Dans ce contexte difficile, les municipalités ont dû faire preuve plus que jamais de résilience et de créativité pour continuer de manière optimale à assurer les services à la population, et ce, tout en protégeant leurs employés municipaux qui étaient également touchés par les conséquences de la pandémie de COVID-19. À la Fédération québécoise des municipalités (FQM), nous avons aussitôt réagi, et avons proposé un éventail d'outils et de formation adaptés aux circonstances exceptionnelles. Ils visaient à accompagner nos membres dans la prise de décisions et la mise en œuvre des mesures d'exception que le confinement a entraînées sur tout le territoire québécois.

Évidemment, l'ampleur des défis que nous devons relever collectivement est sans précédent, et ils ont touché toutes les sphères d'activités du domaine municipal. Il a nécessairement fallu planifier dans l'urgence l'organisation du travail de l'ensemble du personnel de nos municipalités. Il s'agissait là d'une évidente priorité, puisqu'il importait de veiller à ce que les employés puissent dispenser les services essentiels à la population, et répondre aux interrogations des citoyens.

Dans cet environnement de gestion de crise, la communication a inévitablement pris une place prépondérante. Et les élus-es ont immédiatement saisi l'importance de bien informer la population pour qu'elle puisse appliquer les consignes de manière à protéger la santé de nos communautés et à limiter la propagation de la COVID-19.

La situation que nous vivons actuellement illustre l'importance du rôle des élus-es. QUORUM a choisi d'aborder la valorisation du rôle des élus-es pour témoigner de la portée de cette fonction. Partout au Québec, on a vu les maires, préfets et conseillers municipaux intervenir pour solutionner diverses problématiques que soulevait cette nouvelle réalité. Œuvrant au sein de gouvernements de proximité, les élus-es sont souvent les interlocuteurs privilégiés de la population qui se tourne spontanément vers eux. Ainsi, un très grand nombre d'entre nous se sont investis concrètement dans leurs communautés, et ont fait preuve de grande créativité et de résilience. Les exemples ne manquent pas : soutien aux organismes communautaires, mise sur pied de mécanismes de vigie et assistance aux clientèles vulnérables, organisation des services inhérents à la vie quotidienne durant le confinement.

Paradoxalement, il faut peut-être voir dans la période dramatique que nous vivons une occasion de miser encore davantage sur les atouts des régions, et une possibilité de les mettre en lumière plus que jamais. Le vaste chantier que nous avons entrepris, avec l'appui du gouvernement du Québec, pour implanter Internet haut débit sur tout le territoire, jumelé à la qualité de vie que nous pouvons offrir en région, pourrait s'avérer une combinaison fort attrayante au moment où plusieurs organisations favoriseront le télétravail. Les politiques gouvernementales soutenues et les campagnes promotionnelles d'achat local pourraient bien, elles aussi, entraîner des retombées avantageuses pour la vitalité de toutes les régions.

Enfin, nous devons poursuivre sans relâche nos initiatives pour accompagner efficacement la population durant cet épisode extrêmement difficile pour chacun d'entre nous. Le défi que nous impose la COVID-19 permettra sans aucun doute de révéler encore une fois l'importance de la fonction d'élus-es dans le domaine municipal.

Jacques Demers

Président | Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley | Préfet de la MRC de Memphrémagog

ENJEUX POST-COVID-19

L'URGENCE DE CONNECTER TOUT LE QUÉBEC

La pandémie a mis en lumière l'urgence de déployer Internet haut débit partout sur le territoire. Si le Web a accompagné une majorité de Québécois pendant les longues heures de confinement, pour près de 250 000 foyers, l'accès à un débit insuffisant s'est ajouté aux nombreuses autres difficultés et frustrations provoquées par la crise.

À titre de porte-parole des régions, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déposé le 6 mai 2020 un [mémoire](#) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans le cadre de son Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada.

Ce mémoire dénonce le comportement de grandes entreprises de télécommunication qui bloquent littéralement l'accès aux poteaux à ceux



La FQM a déposé un mémoire au CRTC le 6 mai 2020 dénonçant le comportement de grandes entreprises de télécommunication qui bloquent le déploiement de la fibre optique sur le territoire et demande au gouvernement fédéral de poser des actions énergiques.
(photo Pixabay, libre de droits)

qui veulent déployer la fibre optique partout sur le territoire et demande des actions énergiques de la part du gouvernement fédéral pour assurer l'accès aux structures de soutènement (poteaux) et le déploiement du réseau en région.

DES CONSÉQUENCES MAJEURES

« Ne pas avoir accès à Internet haut débit est une idée inconcevable pour les urbains, mais c'est malheureusement encore trop souvent la réalité de plusieurs des 1 000 municipalités locales et régionales que nous représentons », soutient le président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, Jacques Demers, en donnant des exemples fort éloquentes.

Des élèves n'ont pas eu accès à des formations en ligne et ont difficilement complété leurs examens parce que le débit se limitait à 3 ou 4 Mb/s; des gens ont perdu leur emploi parce qu'ils n'étaient pas en mesure de faire du télétravail en raison des problèmes d'accès à Internet; des compagnies ont vu leurs activités ralentir ou arrêter pour les mêmes raisons; plusieurs personnes ont souffert d'isolement par un accès réduit à leurs proches et aux différents services d'information et de références.

Le président de la FQM est lui-même desservi par un service Internet à faible débit. Même si elle est située en Estrie, à proximité de Sherbrooke et de Magog, la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley fait partie des nombreux territoires où la connexion est désuète.

Ses trois enfants de 16, 18 et 19 ans, sa conjointe et lui doivent se contenter d'une connexion résidentielle de 3,5 mégabits par seconde, alors que le seuil de haute vitesse fixé par le CRTC est de 50 mégabits par seconde.

« Avec un tel service, il est impossible de penser travailler efficacement à distance, d'avoir une petite entreprise, de suivre des cours en ligne ou de se distraire en regardant des films et des documentaires, et surtout pas les cinq membres de la famille en même temps », explique M. Demers en racontant être lui-même obligé de se déplacer à l'hôtel de ville pour être capable de tenir des réunions de travail par vidéoconférence.

Sa fille aînée a même été obligée de déménager chez sa grand-mère à Coaticook afin de pouvoir poursuivre ses cours en ligne et terminer sa session à l'Université d'Ottawa. Une situation que l'étudiante de 19 ans n'a pas été la seule à vivre. La poursuite des cours à distance dans les cégeps et les universités a d'ailleurs été critiquée par des étudiants et des professeurs incapables d'accéder à Internet à haut débit à partir de leur lieu de confinement.

L'accès à des infrastructures de télécommunication de qualité constitue un levier majeur pour accroître l'attractivité des régions et améliorer la productivité des entreprises sur tout le territoire.

DES OBSTACLES SURMONTABLES

Dans son mémoire au CRTC, la FQM expose plusieurs de ces obstacles qui ont trait au délai de traitement des demandes de permis pour accrocher le câble de fibre optique aux poteaux, aux coûts qui y sont associés et plusieurs autres incohérences auxquelles font face les petits fournisseurs de télécommunication chaque jour.

Par exemple, une MRC a vu une division de Bell Canada installer un câble sur une série de poteaux alors qu'au même moment, une autre division de la

même entreprise refusait d'autoriser son sous-traitant à installer un câble de fibre optique sur la même série de poteaux pour desservir leurs citoyens. Le comportement inacceptable de ces organisations tentaculaires ne fait qu'accentuer l'exaspération des acteurs sur le terrain, retarde indûment et augmente le coût du déploiement des projets d'Internet haut débit dans les régions du Québec.

« Dans les prochaines semaines et les prochains mois, il y aura une pression accrue pour le déploiement d'Internet haut débit partout en région et une accélération des projets, soutient le président de la FQM en précisant que l'attitude adoptée varie d'une entreprise à l'autre. Si rien n'est fait, l'attitude de certaines compagnies de télécommunications qui était jusqu'à présent profondément irritante deviendra carrément outrageuse. »

LEVER LES ENTRAVES

Afin que les gouvernements du Canada et du Québec respectent leurs engagements respectifs concernant Internet haut débit, la solution est claire pour le président de la FQM. « Le problème des entraves placées sur la route de ceux qui déploient le réseau de fibre optique par de grandes entreprises de télécommunications, propriétaires et gestionnaires de structures, doit être réglé le plus rapidement possible. »

« Internet haut débit est certainement la plus importante, ou du moins l'une des infrastructures les plus importantes pour le futur de notre nation. »
 - Jacques Demers, président de la FQM

Pour la FQM, il est impératif que les ministres responsables du gouvernement du Canada envoient un signal clair au CRTC pour que soient retirées ces entraves. « De sévères pénalités devraient également être imposées pour les entreprises qui cherchent à profiter de la situation pour avantager leur situation au détriment d'un service concurrent. Un plan d'accélération des investissements est aussi nécessaire et ne pourra réussir que si les conditions



Le confinement a mis en évidence l'inaccessibilité à Internet haut débit pour près de 250 000 foyers à travers le Québec pour qui les études en ligne, le télétravail ou le divertissement sont quasi impossibles.
 (photo Pixabay, libre de droits)

favorables sont données aux acteurs concernés pour la réalisation de leurs projets. Il en va de notre responsabilité collective concernant nos régions et Internet haut débit, un service essentiel. »

UNE PRIORITÉ POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Pour la FQM, le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire doit constituer une priorité dans le cadre de la relance économique à venir. Dans une lettre adressée au premier ministre du Québec le 20 mars 2020, la FQM demande d'intégrer Internet haut débit à l'initiative d'accélération des travaux en infrastructure annoncée par le gouvernement le 16 mars 2020 pour faire face aux conséquences économiques de la COVID-19.

« Internet haut débit est certainement la plus importante, ou du moins l'une des infrastructures les plus importantes pour le futur de notre nation, écrit M. Demers. Dans le contexte actuel, et compte tenu des besoins pour l'économie et de la baisse relative des prix à attendre, nous avons une occasion à saisir pour augmenter de façon décisive la capacité du Québec. » ■



ASSAINISSEMENT DÉCENTRALISÉ COMMUNAUTAIRE

Raccordez tous les citoyens à **UN SEUL SYSTÈME** d'assainissement des eaux usées performant et durable plutôt que de multiplier les installations septiques individuelles partout sur le territoire.

PLUS ÉCONOMIQUE, PLUS EFFICACE ET PLUS SIMPLE

Invitez-nous à aller vous présenter la nouvelle solution **ULTIMO^{MD}** aux bureaux de votre municipalité.

MABAREX.COM / info@mabarex.com / 1 800 636-6721



PROTÉGEZ MIEUX L'ENVIRONNEMENT !

LICENCE RBQ : 2206-1089-23

COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES UN MESSAGE FORT AU GOUVERNEMENT

Le 19 février 2020, la FQM tenait le plus important rassemblement des partenaires de la forêt sur le thème : *10 ans du régime forestier, l'avenir de nos communautés est-il assuré?* Si la tenue de ce 3^e Forum des communautés forestières peut sembler déjà bien loin, les enjeux qu'il porte demeurent toujours aussi actuels et majeurs dans un contexte de reprise économique.

Le principal enjeu est le régime forestier en vigueur. Créé en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* en 2010, il fait consensus. « Tout le monde s'entend pour dire que le régime forestier doit être revu, résume le président du Regroupement des communautés forestières de la FQM et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, Luc Simard. Le régime actuel n'est pas adapté à la réalité et manque totalement de souplesse. »

« On veut envoyer un message fort au gouvernement, explique-t-il. Nous travaillons sur une déclaration commune que doit adopter le conseil d'administration de la FQM bientôt. La pandémie ne change absolument rien à notre déclaration. Les problèmes qui existaient avant le 12 mars sont toujours les mêmes. Les grandes conclusions que nous avons tirées du dernier Forum parlaient beaucoup de la prévisibilité, du coût de la fibre et du soutien aux communautés, des enjeux qui demeurent les mêmes aujourd'hui. »

Des ralentissements de l'activité forestière se faisaient déjà sentir en Outaouais et dans les Laurentides avant l'arrivée du coronavirus. Des entreprises ont fermé leurs portes, des experts croient que ce mouvement pourrait s'étendre à d'autres régions forestières si rien n'est fait. Les frais d'exploitation trop élevés sont pointés du doigt.



Le président du Regroupement des communautés forestières de la FQM et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, Luc Simard.

LA FORÊT : UN MOTEUR DE L'ÉCONOMIE

Le secteur forestier constitue l'un des principaux piliers de l'économie du Québec et de ses régions. L'industrie génère des retombées annuelles estimées à 6,5 G\$ et procure de l'emploi à environ 60 000 travailleurs dans plus de 200 communautés.

« Ce qui se passe en Outaouais est la prémisse de ce qui peut se passer ailleurs au Québec, craint le préfet élu. Le régime forestier a centralisé toutes les activités à Québec. Avant la mise en application du régime forestier, les décisions étaient prises en région. On était capable de se parler et de se virer de bord rapidement. »

Le Regroupement des communautés forestières de la FQM plaide pour une décentralisation des pouvoirs. « Nous voulons que les pouvoirs décisionnels et les employés soient retournés dans les régions, ajoute M. Simard. Il faut que le pouvoir décisionnel soit le plus près possible du terrain pour une plus grande souplesse et une réduction des délais de traitement des demandes. »

La déclaration commune demandera des ajustements au régime forestier, notamment en ce qui a trait à la planification. « Nous voulons une meilleure prévisibilité des opérations à long terme. Le mécanisme de mise en marché du bois doit être revu, de même que le rôle pour les tables de gestion intégrée des ressources du territoire et les relations avec les communautés autochtones, explique-t-il. Nous souhaitons également la mise en place de projet pilote pour la gestion d'aires communes et voulons réintroduire le concept de forêt de proximité. »

LES CHEMINS FORESTIERS COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

L'entretien et le développement des chemins forestiers sont une préoccupation pour plusieurs municipalités qui vivent de la forêt. « Le ministère est responsable de l'entretien des chemins forestiers dits multiresources, mais gère la planification et l'entretien en tenant compte uniquement de la ressource forestière. En même temps, il nous confie beaucoup de responsabilités à l'égard des villégiateurs. Nous souhaitons une meilleure harmonisation de nos activités. »

Dans la MRC de Maria-Chapdelaine, le préfet déplore que l'enjeu des chemins forestiers ne soit même plus discuté à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire alors qu'il s'agit d'un point majeur pour le développement du territoire. « Il y a des enjeux très importants liés aux chemins multiresources pour lesquels nous devons trouver des solutions durables. »

LA RELANCE ÉCONOMIQUE

« L'industrie forestière a été identifiée comme service essentiel depuis le début de la pandémie. C'est très positif! Ça démontre l'importance accordée à l'industrie », se réjouit-il en espérant que les gouvernements et les entreprises investissent massivement dans la construction pour relancer l'économie, ce qui aurait comme conséquence positive de hausser le prix du bois et de la fibre selon lui.



Forum des communautés forestières, tenu le 19 février 2020, à Québec.

En plus de miser sur l'innovation et le développement de produits novateurs, le préfet est d'avis qu'il faut axer les efforts sur la promotion de la construction en bois dans les secteurs industriel et commercial. « Il faut encourager la construction en bois, ce qui nous permettrait en même temps de développer une filière où on pourrait devenir des leaders nord-américains de la construction en bois. » ■

¹ https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude_municipalites_2019.pdf

LE MEILLEUR ARGUMENT

PFD, c'est près de 50 avocats œuvrant dans tous les domaines du droit, dont une équipe spécialisée offrant une gamme de services juridiques complets aux municipalités québécoises.

PFDavocats.com T 1 800.436.9591

PFD
AVOCATS

MRC MANICOUAGAN LA PANDÉMIE RETARDE LE PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF

La MRC de Manicouagan, qui envisageait avec enthousiasme l'implantation d'un service de transport collectif interurbain entre Pessamit et Baie-Trinité, se voit dans l'obligation de retarder son projet de quelques mois et espère que sa pertinence demeurera au rendez-vous une fois la pandémie terminée.

L'idée a été lancée par le préfet de la MRC de Manicouagan, Marcel Furlong, lors d'un événement de la Chambre de commerce de Manicouagan au début de février 2020. L'engouement a été immédiat au point où le maire de Baie-Comeau, Yves Montigny, emballé, avait levé son verre en déclarant « On est sur une erre d'aller, regardez-nous bien aller! ».

« Le projet a malheureusement été ralenti parce que la majorité des intervenants sont peu disponibles et la communauté de Pessamit est en confinement total, explique M. Furlong. Il est difficile de penser pouvoir reprendre les discussions à court terme. J'ai bien l'impression que les analyses et les études reprendront à l'automne. »

LE TRANSPORT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE

Le service de transport doit desservir les municipalités situées le long de la route 138 sur une distance de 144 kilomètres. L'objectif est d'abord d'apporter une solution pour répondre à divers besoins des citoyens, notamment dans les domaines de la formation et de l'emploi.

La MRC de Manicouagan possède une réalité singulière. « Plusieurs municipalités sont dévitalisées économiquement et la démographie à

la baisse. Au lieu de laisser nos jeunes partir des villages et s'en aller à l'extérieur de la région, on veut permettre à tous ces gens de se transporter plus facilement pour le travail, mais aussi pour leurs besoins essentiels que ce soit pour aller à l'hôpital, à l'école ou pour faire du magasinage. »

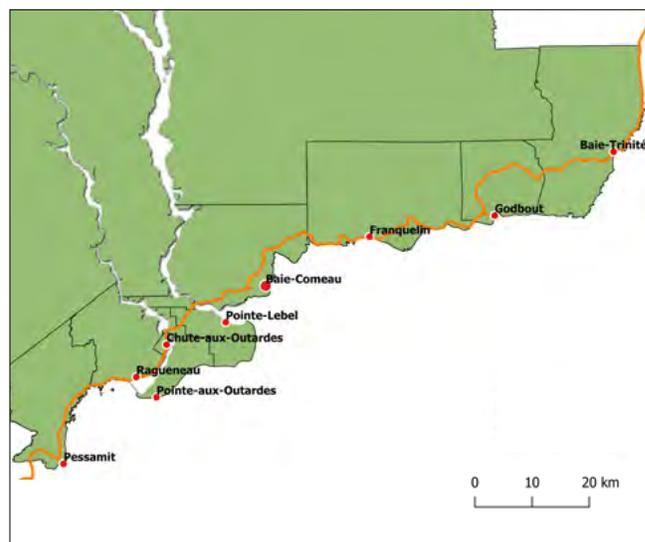
« Nous avons aussi la communauté de Pessamit, la plus peuplée réserve innue avec quelque 3 000 habitants. Plusieurs pourraient suivre des cours de formation professionnelle, d'autres pourraient travailler à l'extérieur de leur territoire, mais n'ont pas de moyen de transport. C'est la même chose pour les gens de Baie-Trinité à l'autre extrémité de la MRC qui vivent principalement du travail saisonnier. Ce service de transport peut devenir un atout pour combler les besoins de main-d'œuvre des grandes entreprises de Baie-Comeau. »

La Ville de Baie-Comeau est d'ailleurs un partenaire important du projet. Le service de transport en commun municipal doit être arrimé à celui du service interurbain afin de maximiser les chances de réussite du projet. « La personne qui arrive à Baie-Comeau doit être capable de pouvoir facilement emprunter le service municipal pour finaliser son trajet », ajoute le préfet.

UNE MESURE POUR FREINER L'EXODE

La MRC considère qu'il est de sa responsabilité comme organisation régionale d'offrir un tel service afin de contribuer à résoudre la pénurie de main-d'œuvre. Le préfet est convaincu qu'en allant chercher les travailleurs dans les municipalités dévitalisées, il sera possible de pourvoir au moins une partie des postes vacants et ainsi freiner l'exode de la population manicoise.

L'étude de faisabilité, qui devait être lancée ce printemps, a pour but de valider différentes facettes du projet, dont les coûts, les horaires et les véhicules à utiliser. Le préfet attend maintenant la reprise économique pour voir si les conditions demeureront favorables pour implanter le projet et s'il répond toujours à un besoin de la population nord-côtière. ■



Le service de transport collectif reliera Pessamit, à l'ouest, à Baie-Trinité, à l'est, sur une longueur de 144 kilomètres.

MERCI!

d'être là au quotidien pour nous et nos familles

AVANTAGES PENSÉS POUR VOUS

Rabais exclusif

sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de la FQM

450 \$ d'économie moyenne¹ pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

Demandez une soumission maintenant!

lacapitale.com/fqm 1 855 441-6017



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

La Capitale

La Capitale assurances générales inc. agence en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.

RESTRUCTURATION DES OFFICES D'HABITATION RELEVER LE DÉFI DE LA RÉFORME

De 538, le nombre d'offices d'habitation (OH) est passé à 180 en moins de quatre ans dans le cadre d'un processus de restructuration initié par la Société d'habitation du Québec en 2016. Analyse d'une réforme qui s'achève et qui aboutit en une large variété de modèles de regroupement à l'image de chaque milieu.

La directrice de l'École de politique appliquée de l'université de Sherbrooke, Isabelle Lacroix, a étudié le processus de regroupement depuis ses débuts. Dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « D'égal à égal en milieu HLM », la chercheuse analyse depuis 2017 les pratiques de gouvernance locale des OH regroupés afin de comprendre si la décision gouvernementale a favorisé la mise en œuvre d'un partage effectif des pouvoirs et des responsabilités entre les administrateurs, les employés et les locataires.

Après 3 ans d'analyse, les résultats préliminaires sont intéressants à plusieurs égards. Pour la chercheuse, c'est d'abord la diversité des modèles de regroupement mis en place qui retient son attention.

À BAS LE MUR-À-MUR

« Au départ, le gouvernement avait dit aux OH de se regrouper selon les territoires de MRC, se souvient M^{me} Lacroix en rappelant que le milieu avait vivement réagi en disant que ce modèle ne collait pas à leur réalité. Le gouvernement a finalement accepté que le milieu propose ses propres projets, ce qui fait que les modèles de regroupement sont très différents d'une région et d'une MRC à l'autre, il n'y a pas de mur-à-mur. »

« La façon dont les regroupements se sont faits a été très variée parce que la volonté venait du milieu, se réjouit-elle. Il y a même des récalcitrants qui se sont rapidement mobilisés! J'ai entendu souvent des gens dire : on va s'organiser avant de se faire organiser. Plutôt que de se faire imposer quelque chose qui n'était pas à leur image, les gens se sont empressés à proposer leur modèle. Je pense que c'est un très bon coup du gouvernement. »

La directrice générale du Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ), Anne Demers, se rappelle des représentations faites auprès des instances gouvernementales et politiques contre un modèle unique. « Tout en étant d'accord avec la restructuration, nous avons insisté pour qu'elle soit basée sur le fait que les partenaires des milieux devaient avoir la latitude pour prendre en charge le projet et négocier entre eux un modèle d'affaires, en permettant une souplesse dans la mise en œuvre, et ce, sans être encadrés dans un modèle unique de type mur à mur. »

LA RÉVISION PERMANENTE DES PROGRAMMES

La restructuration du réseau des OH s'est inscrite dans le cadre d'une démarche amorcée à l'automne 2014 par la Commission de révision permanente des programmes qui invitait la Société d'habitation du Québec (SHQ) à trouver des façons d'optimiser ses activités.

À l'époque, le Québec comptait 538 OH responsables de la gestion de quelque 65 000 habitations à loyer modique (HLM). La majorité gérait moins de 100 logements et était administrée par des directeurs œuvrant à temps partiel.

La SHQ évaluait qu'il existait une grande disparité dans les modes de gestion et les façons de faire. Pour la majorité des OH, le nombre restreint d'heures consacrées à la gestion ne favorisait pas le développement et le maintien des compétences pour assurer une gestion optimale. Le regroupement d'OH est alors apparu comme étant le meilleur moyen pour accroître leur niveau d'efficacité.

MINIMUM 100, MAXIMUM 300

Les objectifs du gouvernement avaient été clairement énoncés. La restructuration devait permettre le regroupement d'un nombre significatif d'OH sur un territoire donné, que ces regroupements devaient reposer sur une base consensuelle et que la création des nouveaux OH permettent l'embauche de personnel à temps plein. À cette fin, le gouvernement établissait à 100 HLM le seuil de performance minimal et à 300 HLM et plus le seuil optimal.

Lors du lancement de la restructuration, il y avait 359 OH qui géraient moins de 20 logements. Le bilan en février 2020 révélait que plus de 350 OH avaient été regroupés principalement par la voie de la fusion des organisations et sur une base volontaire des milieux. Autour de 10 % des regroupements se sont effectués par une intégration ou une déclaration de compétence de la MRC.

DES RÉSULTATS POSITIFS

Selon la chercheuse de l'Université de Sherbrooke, le premier gain direct de la restructuration est la capacité d'embaucher et d'offrir une permanence 24 heures par jour. « Un OH qui gère plus de portes a donc plus de ressources pour embaucher, remarque-t-elle. Il s'agit d'un gain pour les locataires qui reçoivent plus d'heures de service de conciergerie et d'entretien. »

Bien que les résultats de la mise en œuvre des regroupements soient évolutifs, le ROHQ note aussi plusieurs éléments positifs. Pour les locataires, l'organisation permet également l'amélioration des services à laquelle s'ajoutent d'autres avantages comme une harmonisation des services offerts et rendus, une accessibilité à l'information, un temps de réponse plus rapide, un meilleur suivi des demandes et une meilleure représentation des locataires par la création des comités consultatifs de résidents.

Pour les citoyens requérants, le ROHQ y voit une accessibilité accrue par une meilleure diffusion de l'information, une amélioration du suivi des demandes, une application plus rigoureuse des règlements d'attribution et un élargissement des territoires dans certaines régions.

LES AVANTAGES POUR LES OH

Le regroupement d'une vaste majorité d'OH sur une base volontaire constitue le succès fondamental de la restructuration. Le ROHQ évalue que les facteurs de succès sont nombreux pour les regroupements de 300 logements et plus. L'informatisation a été augmentée à plus de 80 %; s'en est suivie une diminution considérable de processus manuels, et une amélioration de la gestion des risques de l'organisation.

Du côté de l'Université de Sherbrooke, M^{me} Lacroix se donne encore quelques mois avant de conclure la recherche et demeure attentive à certains aspects qui pourraient mettre de l'ombre à la restructuration.

UN RÉSEAU DÉJÀ À BOUT DE SOUFFLE?

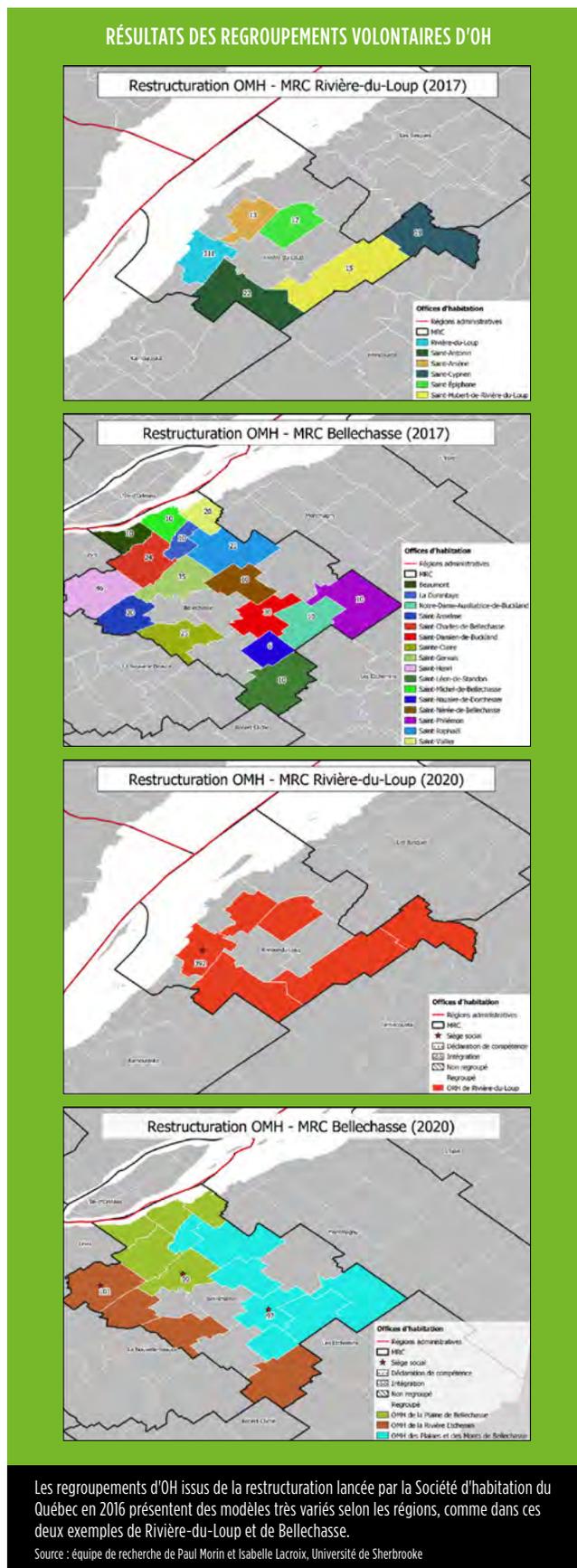
Dès le début de 2020, la chercheuse constatait que le personnel du réseau des OH était à bout de souffle. « Le regroupement a été exigeant en soi, explique-t-elle. Mais même si cet aspect va se résorber et que les organisations vont prendre leur erre d'aller, j'entends certains dénoncer les longues heures de travail autrefois partagées avec de généreux bénévoles. Même si une personne est maintenant à temps plein et payé 35 heures par semaine, elle se retrouve à en travailler 50 ou 60 en réalité. Ça ne pourra pas durer pendant des années. »

Elle demeurera aussi attentive à une inquiétude évoquée par des élus et des directeurs généraux d'OH qui craignent une perte de proximité avec la direction et une perte d'efficacité en raison des longues distances qui séparent les habitations sur le territoire obligeant le directeur général à passer plus d'heures dans sa voiture qu'à répondre aux besoins des résidents.

De son côté, le ROHQ a aussi noté certaines difficultés rencontrées dans ce vaste chantier, et ce, malgré la bonne volonté et la compétence de toutes les parties impliquées. Principalement, et pour une partie des OH, ces difficultés se regroupent sous les thématiques d'une méconnaissance et d'une sous-estimation de la lourdeur d'un processus d'un regroupement d'OH et de la capacité nécessaire d'adaptation des processus en cours de mise en œuvre.

LES DÉFIS À VENIR

La réforme doit prendre fin en 2021. Selon la directrice du ROHQ, les défis des prochaines années porteront principalement sur la consolidation des regroupements en vue d'atteindre les objectifs de départ. « Dans un contexte où les OH seront outillés adéquatement, soutient-elle, ils pourront ainsi contribuer à l'amélioration des services aux citoyens, au développement de nouveaux logements sociaux et au perfectionnement continu des équipes en place. »



POST-COVID-19 LES RÉGIONS DEVIENNENT-ELLES PLUS ATTRACTIVES?

En septembre 2019, QUORUM publiait une entrevue avec Bernard Vachon dans laquelle le spécialiste en aménagement et développement territorial soutenait que le contexte n'avait jamais été aussi favorable pour un repeuplement des régions. Qu'en est-il maintenant que la pandémie nous a frappés?

Le professeur honoraire du département de géographie de l'UQAM est d'avis que le contexte est encore plus favorable à un retour de la population en région. La pandémie a changé certaines de nos habitudes qui vont traverser le temps. Selon lui, le télétravail et la quête de l'autonomie alimentaire sont les deux principaux facteurs qui militeront en faveur d'un exode des villes.

« La lutte à la propagation du virus a forcé la pratique du télétravail et son intégration dans les organisations du travail et les systèmes de production, explique-t-il en rappelant les préjugés entretenus jusqu'à tout récemment à son sujet. À partir du moment où les gens sont encouragés à travailler à la maison, cela signifie qu'il est possible de travailler de n'importe où, chez soi peut facilement être à la campagne, à l'extérieur des grands centres. »

Le télétravail n'est pas un phénomène qui disparaîtra avec la découverte du vaccin, selon Bernard Vachon. C'est une façon de faire qui s'inscrit dans le contexte d'une économie postindustrielle qu'il appelle Footloose, c'est-à-dire une économie où les entreprises peuvent s'établir où elles veulent.

« Les grandes villes se sont construites par nécessité de proximité, elles sont l'héritage de la révolution industrielle, poursuit-il. La nouvelle économie s'affranchit du principe de la concentration. Il n'est plus nécessaire que les travailleurs soient près des lieux de production matérielle comme c'était le

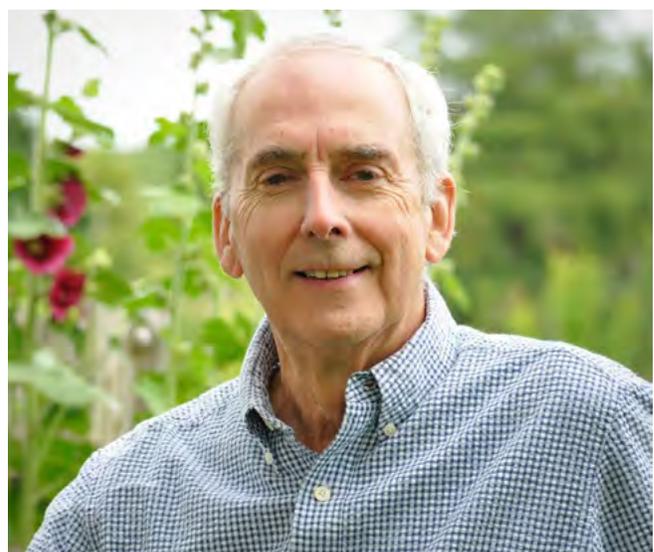
cas auparavant. L'économie est de plus en plus immatérielle de sorte que les entreprises n'ont plus besoin de la même concentration de travailleurs. »

Résidant du Bas-Saint-Laurent à temps partagé, Bernard Vachon voit beaucoup de vertus à vivre en région. « Il y a une occasion à saisir. Le contexte est favorable pour miser et consolider le réseau des petites et moyennes villes et des villages en dehors des grands centres. Nous avons au Québec un réseau multipolaire de développement. On a deux grands centres ainsi qu'un réseau de villes et de villages de différentes tailles regroupés au sein des MRC. À partir du moment où la métropole peut se déployer vers un réseau de plus petites villes, on peut penser à une redynamisation de tout le Québec. »

« La pandémie nous a aussi fait prendre conscience de notre dépendance aux autres pays pour le matériel médical et pour la nourriture, ajoute-t-il en faisant remarquer l'importance que le premier ministre a accordée à l'autosuffisance alimentaire pendant la crise. Cela va se traduire à l'échelle nationale vers l'agriculture traditionnelle, mais aussi vers un encouragement à la pratique des potagers familiaux et communautaires. »

En plus de l'essor du télétravail, de la dématérialisation de l'économie et de l'autonomie alimentaire s'ajoutent d'autres facteurs qui militent en faveur d'un exode des villes comme la congestion routière, la pollution, les îlots de chaleur, le coût élevé de l'habitation et des espaces de bureau, le taux de taxation, le stress et l'insécurité.

« Puisque l'on parle beaucoup de changements dans l'après-pandémie, j'ai beaucoup d'espoir que ces deux facteurs conjugués vont permettre d'accélérer le phénomène d'exode urbain, conclut-il en faisant référence aux données relatives aux soldes migratoires des régions que publie annuellement l'Institut de la statistique du Québec. Les bilans migratoires ne compensent pas encore les déficits de la croissance naturelle, mais ils sont porteurs d'un élan qui permet l'optimisme. » ■



Professeur honoraire du département de géographie de l'UQAM, Bernard Vachon croit que les régions deviennent de plus en plus attractives.

GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

UNE RÉALITÉ INDÉLÉBILE

Même si les événements des derniers mois ont relayé au haut de la pile bien d'autres priorités que celle d'enclencher une démarche de saine gestion des actifs municipaux – comme en fait la promotion la FQM – l'enjeu remontera rapidement l'échelle des dossiers prioritaires lorsque la tempête sanitaire sera passée.

Pour le professeur associé à la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM, Pierre Prévost, cette affirmation est juste à double titre. « Conjoncturellement, les municipalités seront les meilleurs partenaires de relance économique à court terme pour les gouvernements. Ce n'est pas dans tous les secteurs qu'il est possible d'avoir des partenaires qui sont prêts à participer au financement de projets et à le faire tout de suite. »

« Les municipalités ont déjà un portefeuille de projets plus ou moins prêts à être lancés en appel d'offres, ajoute-t-il en précisant que même si les projets ne sont pas totalement prêts, ce n'est généralement pas très long à se mettre en marche. Dans ce contexte, les municipalités sont très bien placées pour être des partenaires de la relance économique, tout en étant une belle occasion pour elles d'accélérer la planification de la gestion de leurs actifs. »

L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

En octobre 2019, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) sonnait l'alarme quant à l'état des infrastructures au Canada. Selon le président de l'organisation, M. Bill Karsten, un nombre préoccupant d'infrastructures municipales dont les Canadiens dépendent au quotidien est en très mauvais état. Sans une action immédiate, des services essentiels à la population seront menacés au cours des dix prochaines années.

Contrairement au virus, cette réalité ne disparaîtra pas avec la découverte d'un vaccin. Des milliards de dollars devront être investis au cours de la prochaine décennie pour maintenir les actifs municipaux en bon état.



« Du travail, il y en avait à faire avant la pandémie et il y en aura encore après, assure-t-il. Nous avons beaucoup de retard à rattraper dans l'entretien de nos actifs. Reste à voir de quelle disponibilité financière disposeront les gouvernements à moyen et long terme même si notre situation actuelle est plutôt enviable. »

Le professeur et auteur de nombreux ouvrages sur la gouvernance et la gestion municipale estime que les municipalités sont très bien placées pour participer à la relance en raison du levier financier qu'elles représentent pour les gouvernements.



Professeur associé à la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM, Pierre Prévost est l'auteur de nombreux ouvrages sur la gouvernance et la gestion municipale.

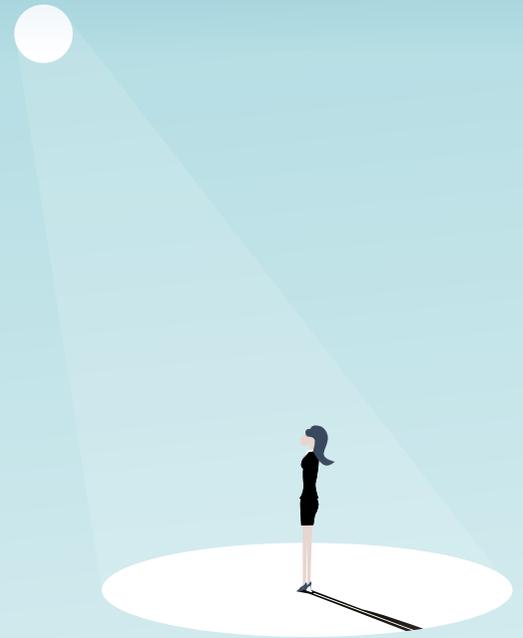
L'IMPORTANCE DE LA PLANIFICATION

Dans ce contexte, une planification de la gestion des actifs municipaux sur 5 ou 10 ans devient encore plus stratégique, quelle que soit la taille de la municipalité. Selon le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes de 2019 sur l'état actuel des infrastructures publiques essentielles au Canada publié par la FCM en octobre 2019, seulement 29 % des municipalités de moins de 5000 habitants ont un plan de gestion de leurs actifs.

« Le principal bénéfice d'un processus structuré de gestion des actifs, c'est que tu n'oublies pas les travaux à faire, explique le professeur en faisant remarquer que la manière intuitive a des limites. Le danger que représente l'absence de planification est d'oublier, puis les années passent et il faut investir davantage pour maintenir l'actif en bon état. Les municipalités qui ont déjà une planification sont mieux outillées que les autres parce qu'elles connaissent déjà leurs priorités. » ■

DES DONNÉES EXCLUSIVES SUR LE TRAVAIL DES ÉLUS-ES

La valorisation du rôle de l'élue municipale est un dossier porté par la commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie et par le Comité femmes et politique municipale de la FQM.



Le but de ce guide de valorisation de l'élue est d'attirer un nombre grandissant de femmes et de jeunes en politique municipale ainsi que de faire connaître à la population la réalité et la complexité du rôle des élus-es municipaux au sein de nos communautés à l'aube de la prochaine campagne de l'automne 2021. Le document d'orientation sur le développement local au Québec affirme le rôle stratégique des MRC en matière de développement économique dans le contexte du renforcement du rôle d'Investissement Québec qui se mettra en œuvre en 2020 à la suite de l'adoption du projet de loi n° 27.

Afin de préparer les bases du document, un sondage a été mené auprès de 167 élus-es, préfètes, préfets, mairesses, maires, conseillères et conseillers présents lors du dernier Congrès de la FQM à Québec en septembre 2019. Dans le cadre de cet exercice non scientifique, un questionnaire a été distribué à des participants volontaires. Les données recueillies reflètent assez bien la réalité quotidienne des élus-es.

LA RÉPARTITION DES PARTICIPANTS

TITRE	NOMBRE	NOMBRE	%	%
Préfète élue	2	52	0,1 %	31 %
Mairesse	20		12 %	
Conseillère	30		18 %	
Préfet élu	1	115	0,05 %	69 %
Maire	69		41 %	
Conseiller	45		27 %	
TOTAL	167		100 %	

L'ÂGE MOYEN DES ÉLUS-ES

Selon les informations recueillies, l'âge moyen des élus-es sondés est de 58 ans. L'âge moyen des femmes est de 53 ans alors que celui des hommes est de 60 ans.

	TOTAL	ÉLUES	ÉLUS
Âge moyen	58 ans	53 ans	60 ans

LA DURÉE EN POSTE

Les élus-es sondés occupent leur poste en moyenne depuis 7 ans. Les hommes sont en poste depuis plus longtemps que les femmes à raison de 8 ans contre 5.

	TOTAL	ÉLUES	ÉLUS
Moyenne d'années en fonction	7	5	8

L'OCCUPATION PROFESSIONNELLE

De manière générale, la majorité des élus-es sondés occupent leur fonction à temps partiel dans une proportion de 75 % et de manière égale entre les hommes et les femmes. En décortiquant de manière plus précise les résultats, on aperçoit une différence marquée entre les hommes et les femmes à deux niveaux. Plus de la moitié (54 %) des mairesses occupent le poste à temps plein contre 37 % pour les maires alors que trois fois plus de conseillers que les conseillères occupent leur poste à temps plein.

	TOTAL
Élu-e à temps plein	26 %
Élu-e à temps partiel	74 %

LE NOMBRE D'HEURES CONSACRÉES À LA TÂCHE PAR SEMAINE

Le nombre d'heures consacrées à la tâche varie considérablement d'un élu-e à l'autre selon plusieurs facteurs. Pour un élu-e qui occupe le poste à temps partiel parce qu'il ou elle a un autre emploi, le temps disponible diminuera. Les heures varieront aussi en fonction du nombre de projets actifs et en développement dans la municipalité ainsi que du nombre de comités auxquels ils siègent.

Par ailleurs, une différence est notable en ce qui concerne le nombre d'heures travaillées selon la taille de la municipalité, plus celle-ci

VALORISATION DE L'ÉLU-E

Que font les élus municipaux dans leur quotidien? Comment occupent-ils leur temps? Combien d'heures consacre-t-il à préparer les rencontres locales et régionales? Combien de soirées et de fins de semaine consacrent-ils à leurs citoyens? Quelles sont les compétences requises pour se faire élire? Existe-t-il des prérequis pour devenir maire ou mairesse? Dans un souci de valoriser le rôle de l'élu-e municipal-e, la FQM est à développer un guide pour mettre en valeur le travail des élus-es municipaux. En primeur pour les lecteurs de QUORUM, voici quelques données exclusives sur le travail des élus-es.



	MAIRESSE	MAIRE	CONSEILLÈRE	CONSEILLER
Élu-e à temps plein	54 %	37 %	3 %	9 %
Élu-e à temps partiel	45 %	63 %	97 %	91 %

est grande, plus le nombre d'heures est élevé. Par exemple, pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, 86 % des mairesses travaillent plus de 30 heures par semaine alors que 68 % des maires travaillent plus de 50 heures. ■

Plus d'informations à venir dans le guide sur la valorisation de l'élu-e qui sera rendu public avant la fin de 2020.

NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE	TOTAL	ÉLUES	ÉLUS
Moins de 5 heures	13 %	23 %	9 %
6 à 15 h	26 %	25 %	26 %
15 à 30 h	31 %	22 %	31 %
30 à 50 h	19 %	21 %	17 %
50 heures et plus	12 %	10 %	13 %



UN CONTEXTE DIFFICILE QUI MET EN LUMIÈRE LE RÔLE DES ÉLUS-ES

Depuis le début de la pandémie, les élus-es municipaux de partout à travers le Québec s'investissent sans relâche pour veiller au bien-être des citoyens, à leur santé et à celle de l'économie locale. Le contexte est-il plus favorable à une valorisation des élus-es et à un plus grand respect envers le temps et les efforts consacrés à la collectivité?



La préfète de la MRC de La Matapédia, Chantale Lavoie, a dressé un profil des compétences, des connaissances et des qualités requises pour être maire ou mairesse.

« On l'a vu lors d'autres événements comme les inondations, le rôle de l'élue est au premier plan, l'élue municipal-e est souvent au cœur de la crise. Donc, oui, il y a un impact sur la valorisation de son rôle. Par contre, même si le contexte est favorable, il reste que la ligne est fragile. Si l'élue répond aux attentes, ça va bien, mais sinon, la critique va venir vite. C'est ça l'enjeu de la valorisation des élus-es! »

La préfète de la MRC de La Matapédia, Chantale Lavoie, s'intéresse à la question depuis un moment. Éluée en 2009, la sociologue de formation s'investit à rendre les élus-es fiers afin qu'ils puissent recevoir la reconnaissance qu'ils méritent. En septembre 2019, lors du Congrès de la FQM, l'atelier sur la rémunération des élus-es auquel elle participait a connu un vif succès.

« L'enjeu de la valorisation, c'est de reconnaître qu'un élu-e est une personne humaine avant tout, ajoutez-elle en faisant remarquer qu'il n'existe pas de formation particulière pour devenir maire ou mairesse, conseiller ou conseillère. C'est avant tout un don de soi. Je pense que la valorisation passe par l'attitude et l'implication que chacun y met. Les élus-es sont les meilleurs ambassadeurs. Il faut d'abord reconnaître notre rôle pour être capable de convaincre les autres que c'est valorisant. »

LE PROFIL TYPE DES ÉLUS-ES

Dans le cadre du diplôme d'études supérieures spécialisées en administration publique régionale de l'Université du Québec à Rimouski qu'elle a obtenu en février 2020, elle a fait une étude exploratoire qui trace le profil type des connaissances et des compétences requises pour devenir maire. Son objectif est de faire comprendre aux gens que c'est un poste accessible à tout le monde.

Le profil type des élus-es du Bas-Saint-Laurent qu'elle brosse est éloquent. Il est composé de cinq compétences, de deux connaissances et de quatre qualités jugées comme étant les plus pertinentes et les plus utiles pour occuper un poste de mairesse ou de maire.

QUELLES SONT LES CONNAISSANCES, LES COMPÉTENCES ET LES QUALITÉS IDÉALES QUE DEVRAIT AVOIR UN BON MAIRE?

COMPÉTENCES	CONNAISSANCES	QUALITÉS
Sens politique Leadership Vision globale Esprit d'analyse Communication et collaboration	Gestion Sens de l'éthique	Sociabilité Contrôle de soi Respect Présence

Pour se présenter en politique municipale, la préfète pense qu'il faut minimalement une bonne connaissance générale. « Le leadership peut s'exprimer de différentes façons, il n'y a pas de modèle unique. Ça prend du gros bon sens autant tout, s'exclame-t-elle. Ce n'est pas la bonne place pour les gens qui savent tout. Il faut savoir bien s'entourer, c'est très important. »

LA COMPLEXIFICATION DE LA TÂCHE

« Le rôle de l'élu-e a considérablement changé avec une complexification des responsabilités des municipalités de plus en plus variées et

le plein à la station-service, on se fait interpellé par nos citoyens que ce soit pour du positif ou encore pour une critique qui elle n'est pas toujours constructive. Nous prenons le temps de les écouter et d'assurer un suivi s'il y a lieu. »

LA VALEUR DU TRAVAIL

M^{me} Lavoie veut briser le malaise que les élus-es ressentent quand vient le temps de parler de la valeur financière de leur travail. « Les élus-es disent tous qu'ils ne sont pas rémunérés à la hauteur de leur travail, mais quand vient le temps d'en parler, tout le monde est gêné! »

à temps partiel en gardant un autre emploi. En période de crise, ça devient invivable de devoir concilier les deux. »

M^{me} Lavoie évalue qu'elle travaille parfois jusqu'à 80 heures par semaine. « C'est tellement relatif selon les semaines et les événements, dit-elle. Ça dépend aussi des activités de représentation de la fin de semaine. Souvent, c'est important d'être présent quelque part pour une heure ou deux, mais en réalité, c'est une demi-journée qui y passe. Je préfère ne pas trop compter de peur d'être découragée du tarif horaire! »

La période de pandémie lui a fait prendre conscience du temps qu'elle investit dans son travail. « En n'ayant presque plus de réunions le soir et la fin de semaine, je me suis rendu compte de l'importance que la MRC occupe dans mon agenda! Le télétravail permet de sauver beaucoup de temps et de déplacement. J'espère qu'on en retiendra quelque chose. »

PRÉPARER LA RELÈVE

« On le dit et on le répète. Il faut préparer la relève, il faut intéresser des femmes et des jeunes à accéder à des fonctions d'élus et permettre à de nouveaux visages de faire le saut en politique municipale. Pour ce faire, il faut d'abord leur donner le goût d'occuper une telle fonction et offrir une reconnaissance financière la plus fidèle possible aux responsabilités de l'élu-es. »

Les élus-es doivent être fiers de la fonction qu'ils occupent et non seulement considérer leur engagement comme une passion ou une vocation, mais comme un engagement qui doit être reconnu à sa juste valeur. ■

QUI PEUT SE PRÉSENTER À UNE ÉLECTION MUNICIPALE?

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule « [...] qu'est éligible à un poste de membre du conseil toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et qui a résidé de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité dans les douze derniers mois précédant le 1^{er} septembre de l'année de l'élection. Pour avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, vous devez être un électeur de la municipalité le 1^{er} septembre de l'année de l'élection [...].

exigeantes, explique-t-elle. Dans ce contexte, les connaissances et les compétences deviennent des enjeux de taille pour que l'élu-e municipal-e puisse bien jouer son rôle de représentant, de législateur, de défenseur des besoins et intérêts de la population et de gestionnaire de biens et de services publics. »

« Il ou elle doit non seulement comprendre toutes les informations dans des domaines aussi variés que le développement économique, l'environnement, la culture ou l'aménagement, il ou elle doit aussi les analyser, les questionner et prendre les meilleures décisions, tout en sachant que tout peut basculer rapidement, appelle-t-elle. Car on le sait, par définition, un élu-e fait rarement l'unanimité. »

Comme gouvernements de proximité, les élus-es municipaux sont les plus proches de la population. « Quand on va à l'épicerie ou faire

Lorsqu'elle regarde sa situation personnelle, la préfète considère que son salaire est représentatif de sa tâche. Elle s'interroge cependant à savoir qui accepterait de travailler avec un tel niveau de responsabilités pour un salaire représentant souvent un montant horaire ridicule dans le secteur privé ou dans le milieu syndical.

Lorsqu'elle compare sa rémunération à celle des maires de petites municipalités qui n'ont presque pas de ressource, elle se désole. « Que tu sois maire d'une petite ou d'une grosse municipalité, le nombre d'heures travaillées dépend de la personnalité de chacun, et de ce que chacun veut bien y mettre. C'est difficile de comparer. »

« Les élus-es sont plus engagés qu'il l'était il y a 10 ans et il conserve le même salaire, ajoute-t-elle. Quand tu fais le saut en politique, tu ne le fais pas pour le salaire, mais un jour ou l'autre ça te rattrape, surtout pour la personne qui le fait

Le rôle de l'élu-e en 4 POINTS

- **Représentant** de la population et de son territoire;
- **Législateur**, il vote des règlements et assure le respect et le contrôle des lois, des règlements et des normes sous sa charge;
- **Défenseur** des besoins et des intérêts de sa population;
- **Gestionnaire** des biens, des fonds et des services publics.

« LE MAIRE EST LE POLITICIEN LE PLUS APPRÉCIÉ »

- JEAN-MARC LÉGER, PRÉSIDENT ET FONDATEUR, LÉGER MARKETING

« Le maire est le politicien le plus apprécié parce que c'est un politicien de proximité. Certains le sont plus que d'autres, mais en moyenne, le taux de satisfaction à l'égard du maire est de 65 %. C'est un taux qui est exceptionnel si l'on compare aux 40 % qu'obtiennent les politiciens provinciaux. »

Observateur de la scène politique depuis plus de 30 ans, le président et fondateur de la firme de recherche Léger Marketing, Jean-Marc Léger est convaincu que les maires et mairesses possèdent une aura que d'autres politiciens n'ont pas. « Le maire a quelque chose de plus fort que la politique, affirme-t-il. Il a une proximité avec les gens qui est un atout considérable. Quand le maire parle, les citoyens écoutent, ce qui n'est pas le cas pour les autres élus. »

Selon le baromètre des professions les plus admirées que sa firme publie tous les ans, les



Président et fondateur de la firme de recherche Léger Marketing, Jean-Marc Léger observe la scène politique depuis plus de 30 ans.

politiciens arrivent au dernier rang. Malgré ces données, il note que les élus-es municipaux sont dans une classe à part malgré le fait que les gens soient très critiques à l'égard des politiciens.

L'INDICE DE SATISFACTION À L'ÉGARD DES MAIRES

La firme a mesuré à quatre reprises depuis 2009 le taux de satisfaction de la population à l'égard des maires. Les résultats sont éloquentes. Bon an, mal an, deux personnes sur trois se disent satisfaites du travail de leur magistrat. On remarque que ce taux de satisfaction a légèrement fléchi à une reprise au cours de la décennie. L'année 2011 avait été marquée par des scandales de corruption dans certaines municipalités.

De plus, le sondeur note qu'en plus d'être satisfaits du travail de leur maire, les gens sont fiers de leur ville. Le dernier coup de sonde mené en 2018 indique que 80 % des répondants se sont dits fiers de leur municipalité.

LE BON MAIRE, L'EXCELLENT MAIRE ET LE SUPER MAIRE

Analyste du comportement humain et théoricien de la sociologie, Jean-Marc Léger sonde le monde municipal depuis des années. Selon lui, il y a trois types d'intervention qui distinguent les maires.

Le premier niveau représente les services essentiels, les services de base. « On ne valorise pas le profil de maire en livrant de bons services, l'eau potable, les déchets, les rues, mais si les services ne sont pas bons, les gens sont

INDICE DE SATISFACTION À L'ÉGARD DES MAIRES

2009	6 / 10
2011	5,6 / 10
2014	7 / 10
2018	6,5 / 10

Source : Données de la firme de recherche Léger Marketing et <https://www.journaldemontreal.com/2014/05/19/les-elus-municipaux-ont-la-cote-de-confiance>

rapidement insatisfaits. Viennent en deuxième les services de performance de la ville, c'est-à-dire, les espaces verts, services de loisirs ou les services municipaux. »

Au top se situe l'intervention qui apportera un plus dans la vie des citoyens, la plus-value, comme il l'appelle. « Les villes les plus performantes sont celles qui communiquent, celles qui font preuve de transparence et qui reste en contact de façon permanente avec la population. Que ce soit par les médias sociaux, mais aussi avec les autres outils de communication de la ville, des dépliants ou des journaux. Les gens ont besoin d'avoir de l'information vulgarisée, de simplifier leur relation avec la ville. »

Selon le type d'intervention, les maires se regroupent en trois catégories : le bon maire, l'excellent maire et le super maire. « La différence entre un bon maire, un excellent

maire et un super maire : le bon maire offre les services essentiels, l'excellent maire mise sur la performance des services municipaux et le super maire est celui qui communique. »

COMME LA PYRAMIDE DE MASLOW

L'expert de l'opinion publique compare ces trois niveaux à la pyramide de Maslow, qui représente la hiérarchie des besoins individuels. « Il y a les services de base, les services de performance et la plus-value, résume-t-il en insistant sur l'importance d'avoir une connexion émotive avec les gens. Cette connexion passe par la communication et la communication de la ville passe par le maire. »

MÉTIER, FONCTION OU VOCATION?

Pour Jean-Marc Léger, les trois appellations s'appliquent pour définir le rôle de maire et il faudrait même en ajouter un quatrième. « J'ajouterais qu'ils sont aussi psychologues. La différence entre un maire et un autre politicien, c'est que le maire, quand il se promène dans sa ville, les problèmes viennent à lui directement. »

« Les clôtures, les arbres, les loisirs, le transport, on lui en parle directement tous les jours alors que le député est plus loin de ces préoccupations. C'est pour ça qu'il est un psychologue et il le sera encore plus avec la crise dans laquelle nous sommes plongés. Ce sera une période très difficile. Le maire est le pilier de la ville. »

« Lorsqu'il y a une crise, on se retourne en premier vers la ville, observe-t-il. C'est le gouvernement qui est le plus près de nous. Le provincial est loin et le fédéral, il est tellement loin que c'est un peu plus nébuleux, explique-t-il. Le municipal est le gouvernement avec lequel les gens sont le plus en contact et c'est vers lui qu'on se retourne en premier. »

Si le maire occupe une place aussi centrale dans l'organisation de la communauté, comment expliquer les difficultés de recrutement? Lors de la dernière élection municipale en 2017, 534 maires et mairesses ont été élus par acclamation sur les 1100 postes disponibles. Cinq postes sont même restés vacants.

UN MANQUE DE VALORISATION

« La profession de la politique n'est pas très valorisée, constate-t-il. Dans les années 1970, les gens de talent allaient en politique, aujourd'hui, ils s'en vont en affaires ou ailleurs. C'est beaucoup plus difficile d'attirer des gens de talent. C'est tellement d'heures, c'est tellement peu rentable et souvent tellement peu valorisé qu'il faut vraiment être missionnaire pour se présenter! »

Par ailleurs, Jean-Marc Léger remarque aussi que le sens de l'État est une valeur qui s'est perdue avec les temps. « Avant l'État était un endroit où on voulait être. Aujourd'hui, le sens de l'État est moins présent dans la nouvelle génération,

explique-t-il en jonglant avec l'idée que le contexte actuel pourrait changer la perception des gens à l'égard de l'État. En situation de crise, l'État devient le grand frère qui peut nous aider. Quand on a des gens de talent pour nous gérer, c'est là qu'on voit toute la différence. »

Malgré un contexte qui pourrait favoriser un attrait plus grand pour le poste, Jean-Marc Léger est d'avis que la situation n'encouragera pas pour autant un nombre plus élevé de candidatures lors de l'élection municipale de 2021, les exigences étant nettement trop élevées.

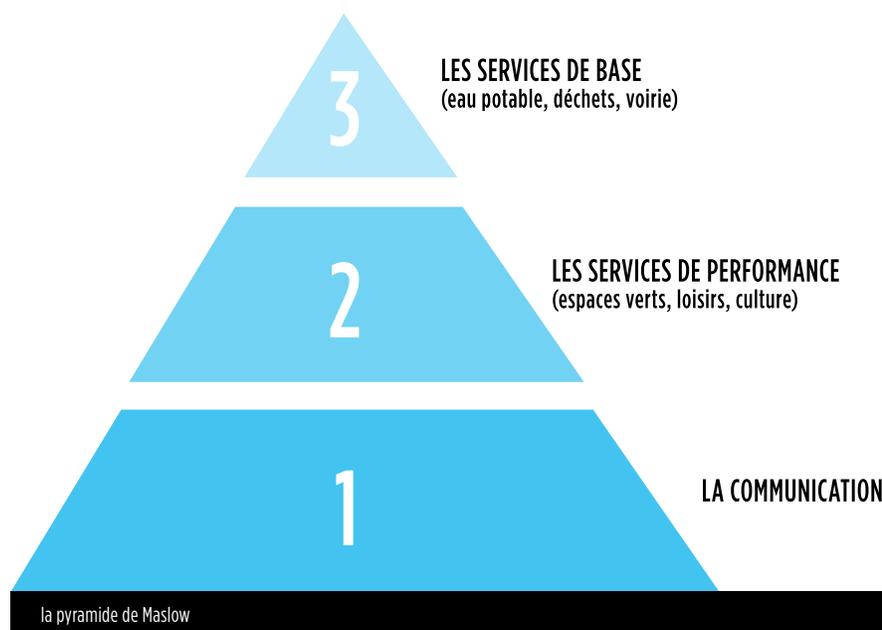
QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN BON MAIRE, UN EXCELLENT MAIRE ET UN SUPER MAIRE?

« Le bon maire offre les services essentiels, l'excellent maire mise sur la performance des services municipaux et le super maire est celui qui communique. »

- Jean-Marc Léger, président et fondateur, Léger Marketing

« On est très critique envers les élus-es et les médias sociaux augmentent le niveau critique. Il faut être fait solide pour faire de la politique municipale. Quand on regarde les Facebook, Twitter ou Instagram, 90 % des commentaires sont négatifs. C'est très rare les gens qui remercient. Non seulement c'est difficile d'être maire, ce l'est encore plus avec ce qui se passe sur les médias sociaux. Je ne suis pas certain que ce sera plus facile pour attirer des gens de qualité. »

Le salaire est un autre obstacle qui nuit au recrutement de nouvelles candidatures et à la rétention des élus-es actuels. « Les maires sont sous-payés par rapport à ce qu'ils font. Les gens n'en sont malheureusement pas conscients, ajoute-t-il. C'est une réalité qui s'applique à toute la classe politique. Les gens ont l'impression que les élus-es font beaucoup d'argent et que c'est un métier profitable. Ce n'est pas vrai. Les maires sont de véritables missionnaires. Ils font du 24 sur 7. » ■



UN REGARD POSITIF SUR DES *FEMMES DE PORTNEUF*

À Saint-Casimir, dans la MRC de Portneuf, la conseillère municipale Danielle Du Sablon a trouvé une façon originale de mettre en lumière le travail, l'audace et la détermination d'une vingtaine de femmes du comté et de mettre en valeur leurs municipalités respectives. La maîtresse photographe publiera un livre, réalisera un documentaire et organisera une exposition qui leur rendra hommage.

« Mon but, c'est qu'il y ait plus d'élues! s'exclame-t-elle en expliquant qu'elle veut utiliser la photographie pour mettre en valeur des femmes inspirantes qui font la différence dans leur milieu. C'est une façon novatrice que j'ai trouvée pour aborder la question avec un message et des images positives. Le fil conducteur de ma démarche est d'inciter plus de femmes à se lancer en politique municipale parce que c'est là qu'on peut faire des changements. Sur les 18 municipalités de la MRC de Portneuf, même s'il y a plusieurs conseillères, il n'y a qu'une seule femme mairesse. »

Le projet nommé *Femmes de Portneuf* mettra l'accent sur des femmes de tous âges, de tous les milieux et de tous les secteurs d'activité. « Il pourrait aussi se nommer les insoumises puisqu'il mettra en valeur leur audace, leur détermination et leur travail hors des sentiers battus », ajoute celle qui est impliquée depuis 2016 au sein du Comité femmes et politique municipale de la FQM, et qui milite en faveur d'une participation accrue des femmes en politique municipale.

UN PROJET EN PLUSIEURS PHASES

La conseillère fera appel à ses compétences professionnelles pour prendre des photos artistiques des femmes sélectionnées. Ces images seront prises dans un contexte qui mettra en valeur leur travail, leur engagement communautaire ainsi que leur municipalité.

Parmi ces femmes qu'elle appelle ses ambassadrices, il y aura notamment la directrice d'une maison d'hébergement, une agricultrice, une artiste, une réalisatrice de film, des femmes d'affaires, une ébéniste ainsi que la mairesse de Rivière-à-Pierre.

« Mon objectif est double, ajoute-t-elle en prenant soin de remercier les partenaires locaux qui ont investi financièrement dans son projet. Je veux montrer ces femmes d'exception et je veux aussi montrer des lieux exceptionnels que l'on retrouve dans la région parce que pour moi, Portneuf, c'est mon pays et mes amours. »

L'écrivain professionnel et éditeur, Mik Landry, réalisera parallèlement des entrevues avec chacune des participantes afin d'en récolter l'essence pour la création de textes qui, étant eux-mêmes des œuvres en soi, permettront de créer un tout harmonieux. L'artiste pluridisciplinaire œuvre à la promotion de la culture, de la démocratisation de la littérature et de son accessibilité, ainsi qu'au développement de la région de Portneuf. Il réalisera ces



La conseillère municipale de Saint-Casimir, Danielle Du Sablon, est l'instigatrice du projet *Femmes de Portneuf* qui se déploiera en trois volets, la publication d'un livre, la réalisation d'un documentaire et l'organisation d'une exposition.

« Je veux montrer ces femmes d'exception ainsi que des lieux exceptionnels que l'on retrouve dans la région parce que pour moi, Portneuf, c'est mon pays et mes amours. » - Danielle Du Sablon

entrevues devant caméra afin d'ajouter un volet documentaire au projet.

Les textes et les photos seront ensuite assemblés sur différents supports dans le but de publier un livre et d'en faire une exposition dont le rayonnement pourrait dépasser les frontières de la MRC. Les artistes ont des contacts en Europe et en Afrique et ont bon espoir que leur œuvre traverse l'Atlantique et qu'elle pourra en inspirer d'autres.

Si la crise de santé publique le permet, le projet devrait se déployer au rythme des saisons en 2021. ■

ÉLUS-ES MUNICIPAUX : 200 ANS D'HISTOIRE AU QUÉBEC

Dans quel contexte sont nées les municipalités au Québec? D'où prennent-elles leur origine? Depuis quand désigne-t-on le maire comme le plus haut magistrat d'une ville? Comment a évolué la fonction d'élu-e municipal-e au fil des ans? Bref rappel historique de l'évolution de nos institutions politiques municipales.

Sous le régime français, entre 1608 et 1760, très peu de pouvoirs locaux sont accordés au peuple par le roi de France. La gestion du territoire était centralisée entre les mains du gouverneur général, puis du Conseil souverain dirigé par l'intendant qui assumait les fonctions aujourd'hui attribuées au palier municipal comme la voirie, l'habitation et la prévention des incendies. Le territoire de la Nouvelle-France est découpé en près de 300 seigneuries.

LA PREMIÈRE INSTITUTION DÉMOCRATIQUE

L'autre nouveauté mise de l'avant avec le Fonds Parallèlement, la paroisse religieuse prend une place importante dans le développement de la colonie. Elle est la première institution démocratique locale reconnue en Nouvelle-France dans laquelle les habitants se reconnaissent et se rallient. En 1722, le territoire est divisé en 82 districts paroissiaux qui se superposent aux seigneuries. Elles sont gérées par des conseils de fabrique composés de marguilliers. Ces notables élus une fois l'an avaient le mandat de veiller à la protection des intérêts religieux de la communauté.

LA CONQUÊTE BRITANNIQUE

À la suite de la victoire britannique, l'Acte de Québec de 1774 change l'ordre établi. Le régime seigneurial est remplacé en 1791 par le système cantonal.

C'est au printemps 1833 que le poste de maire fait son apparition pour la première fois au Bas-Canada dans les cités de Québec et de Montréal.

Réclamé par les commerçants et les propriétaires fonciers, l'établissement d'une corporation électorale s'est inscrit dans la foulée des changements démographiques du début du 19^e siècle avec l'arrivée massive d'immigrants. Entre 1810 et 1830, leur population avait plus que doublé.

À la suite de la Révolte des patriotes de 1837-1838, Londres nomme Lord John George Durham comme gouverneur du Canada pour enquêter sur les causes des rébellions. Dans son rapport, il note l'absence d'autorités administratives compétentes à l'extérieur de Québec et de Montréal. Il mentionne que les principales causes du malaise de la colonie sont « l'inefficacité de l'administration centrale et l'inexistence quasi totale d'administrations locales du Bas-Canada ».

Son rapport ouvre la voie à la création des premières véritables entités municipales du Bas-Canada. C'est en 1840, année de la signature de l'Acte d'union que la première loi érige en corporation municipale toute paroisse ou township de plus de 300 habitants.

Au cours des années suivantes, plusieurs lois sont adoptées. Même si leur succès est mitigé, les assises qu'elles posent sont fondamentales. En 1841, une loi divise le territoire en 22 districts municipaux régionaux. En 1845, une nouvelle loi voit à l'incorporation en municipalités des paroisses, townships, villages et villes, rendant ainsi obsolètes les anciens districts. En 1847, les 321 municipalités de paroisses ou de cantons créées sont remplacées par 46 municipalités de comté.

La durée des mandats s'allonge

La durée des mandats des élus municipaux s'est allongée au fil du temps. Au début du régime municipal en 1833, les mandats étaient d'une année. Ils furent portés à deux ans en 1871 avec l'adoption du Code municipal du Québec l'Assemblée législative du Québec en remplacement de l'Acte des municipalités et chemins dans le Bas-Canada. En 1944, ils furent prolongés à trois ans, puis à quatre ans en 1968.

C'est à Louis-Hyppolyte Lafontaine que l'on doit la solution à cette opposition entre les comtés et les paroisses. Adopté en 1855, l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada dont il est l'instigateur est l'ancêtre direct du Code municipal. ■

LA VALORISATION DE L'ÉLU-E

Comment les élus-es municipaux perçoivent-ils leur rôle alors que celui-ci s'est de plus en plus complexifié au fil des ans, que la charge de travail s'est alourdie et que la reconnaissance du public s'est amincie? Est-ce une fonction, un métier ou une vocation? Une dizaine d'élus-es se prononcent.

FONCTION

n. m.

Exercice d'un emploi, d'une charge, ce que doit accomplir une personne pour jouer son rôle dans la société, dans un groupe social.

MÉTIER

n. m.

Genre d'occupation manuelle ou mécanique qui exige un apprentissage et qui est utile à la société économique.

VOCATION

n. f.

Inclination, penchant pour une profession, un état.

Source : Le Petit Robert

LA PASSION D'ABORD

« C'est une passion », répond sans hésitation Danielle Du Sablon. Pour la conseillère municipale de Saint-Casimir, dans la MRC de Portneuf, toute la fougue y est encore après 10 ans. « C'est mon 3^e mandat et j'aime autant que le premier jour, raconte la photographe professionnelle. Comme femme d'affaires à l'époque, je pensais que je n'avais pas les qualités pour me faire élire. Heureusement que j'ai porté ma réflexion plus loin. »

Le mot passion est un terme qui revient souvent dans la bouche de plusieurs élus-es. C'est le cas du préfet de la MRC Côte-de-Beaupré et maire de la municipalité de l'Ange-Gardien, Pierre Lefrançois.

« Pour moi, c'est une passion! J'aime tellement ça!, s'exclame-t-il en cherchant le bon qualificatif pour décrire l'amour de son métier qu'il pratique depuis plus de 20 ans. J'ai ça dans moi! Par

exemple, depuis le début de la crise, je vais travailler à pied, c'est à 1,5 kilomètre de chez moi. Parfois ça me prend presque 2 heures parce que j'arrête parler avec les gens. Je veux rester branché sur ce qui se passe dans la municipalité. »

À Trois-Pistoles dans le Bas-Saint-Laurent, après 18 ans comme maire et 20 ans comme conseiller municipal, Jean-Pierre Rioux pense aussi qu'il s'agit d'une affaire de passion avant tout. « Il faut d'abord avoir la passion parce qu'on travaille avec des humains, résume-t-il. Chez nous, on est 3 200, les citoyens, on les connaît. On ne peut pas toujours faire plaisir à tout le monde, mais les décisions qu'on prend, elles doivent être honnêtes et rationnelles. »

UNE VOCATION?

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et président du

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

| dhcavocats.ca |

DHC
— AVOCATS —

514 331-5010

Regroupement des communautés forestières de la FQM, Luc Simard, croit plutôt qu'il s'agit d'une vocation.

« Honnêtement, je pense que c'est une vocation, affirme-t-il. Tu ne fais pas un métier pour être élu pour quatre ans. On s'investit, on met beaucoup d'heures, on fait ça avant tout pour le bien collectif, certainement pas pour le salaire. Le travail n'est pas facile, on est souvent critiqué, voire surveillé. Il faut faire fi de ça, aller de l'avant et collaborer au développement de notre milieu. Il n'y a rien de plus stimulant que de travailler pour sa communauté. »

Le préfet de la MRC de Papineau et maire de Thurso, M. Benoit Lauzon, partage aussi le même constat. « Selon moi, le rôle de maire est une vocation. Ne serait-ce qu'en termes

« Il faut aimer fondamentalement la ville ou la municipalité pour laquelle on a été élu. Il faut que ça devienne notre principale préoccupation. Je me rappelle qu'un vieux maire m'avait dit que ça devait devenir la première chose à laquelle tu penses le matin et la dernière le soir avant de dormir. » - Gaston Arcand, maire de Deschambault-Grondines

d'investissement requis pour assumer ce rôle, la personne doit être passionnée. Elle doit travailler pour le développement de sa municipalité et le bien-être de sa population, et ce, sans espérer n'en retirer rien en retour. Il est difficile pour une personne d'assumer ce rôle si elle n'a pas le feu sacré et n'est pas disposée au don de soi. »

À Deschambault-Grondines, avec ses 25 ans d'expérience, le maire Gaston Arcand croit aussi que c'est d'abord la vocation qui guide l'engagement. « On ne peut pas vouloir représenter une population si ce n'est pas par vocation, affirme-t-il. Il faut aimer fondamentalement la ville ou la municipalité pour laquelle on a été élu. Il faut que ça devienne notre principale préoccupation. Je me rappelle qu'un vieux maire m'avait dit que ça devait devenir la première chose à laquelle tu penses le matin et la dernière le soir avant de dormir. Dans le temps, je m'étais dit que j'avais bien autre chose à penser dans la vie. Mais aujourd'hui, je peux affirmer qu'il avait entièrement raison! »

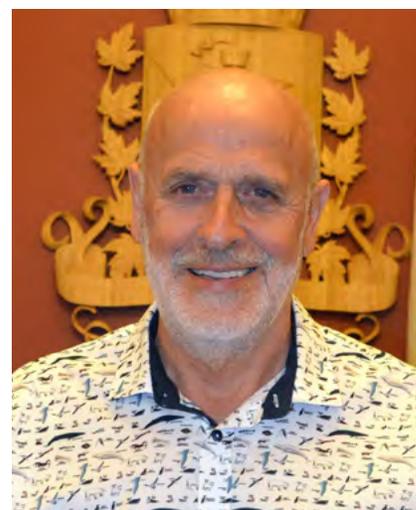
Dans le Bas-Saint-Laurent, la préfète élue de la MRC de La Matapédia, Chantale Lavoie, pense qu'il s'agit d'une vocation même si elle exerce son rôle comme un métier. « Pour moi, c'est mon métier parce que je fais ça à temps plein, explique-t-elle tout en affirmant qu'il s'agit aussi d'une vocation. Je suis là pour faire une différence dans ma communauté, comme tous les élus-es. C'est ce qui nous unit, nous sommes tous là pour changer quelque chose. »

UN MÉLANGE DES 2?

Pour le maire de Rivière-Rouge, dans les Laurentides, c'est à la fois un métier et une vocation. « Puisqu'il faut être fait fort pour subir



Le préfet de la MRC de Papineau et maire de Thurso, Benoit Lauzon, croit que le rôle de maire est une vocation.



Le maire de Trois-Pistoles, Jean-Pierre Rioux, croit que les élus-es doivent avoir la passion avant tout.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À VOS BESOINS

MUNICIPAL – ENVIRONNEMENT – EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS
AVOCATS



M^{rs} André Lemay, Yves Boudreau, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claudia Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetoui, Sandra Stéphanie Clavel, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin, Anne-Julie Beaulieu

tremblaybois.ca
418.658.9966



ce stress-là, c'est d'abord une vocation, note Denis Charette. C'est aussi un métier parce qu'il faut rester à l'affût de l'actualité, de la réglementation,

notre ville progresse. Tant que je pourrai faire progresser ma municipalité, j'y serai, c'est ça qui me stimule, ce n'est pas le titre ou la fonction. »

des nombreuses lois qui nous encadrent et qui guident notre action. Par contre, il faut aussi que ce soit une passion. Si tu n'aimes pas ça, c'est sûr que tu n'es pas à la bonne place! »

« On ne peut pas juste jouer le rôle d'avant-plan, il faut mettre les mains à la pâte pour que notre ville progresse. Tant que je pourrai faire progresser ma municipalité, j'y serai, c'est ça qui me stimule, ce n'est pas le titre ou la fonction. » - Denis Charette, maire de Rivière-Rouge

UN SAVANT MÉLANGE DES 3?

Pour le maire de Cap-Santé dans la MRC de Portneuf, il s'agit d'une fonction au sens strict du terme, d'un métier puisqu'il s'apprend, et d'une vocation parce qu'elle est nécessaire pour s'investir véritablement.

et des nouveaux programmes gouvernementaux. On ne peut pas juste jouer le rôle d'avant-plan, il faut mettre les mains à la pâte pour que

De son côté, le maire d'Oka, Pascal Quevillon, est plutôt d'avis qu'il s'agit d'une fonction. « Je dirais qu'il s'agit d'abord d'une fonction en raison

« Être maire est un savant mélange des trois, affirme Michel Blackburn. Puisque c'est une fonction pour laquelle on sollicite l'appui de nos

ASSUREZ-VOUS DE RECEVOIR DES SOUMISSIONS DE QUALITÉ

En publiant vos avis légaux dans le journal Constructo, rejoignez systématiquement tous les entrepreneurs actifs du domaine public.

Sans frais additionnels, vous pouvez confier à nos experts la saisie de vos avis dans le

SEAO

constructo 514 856-6620 ou 1 866 669-7326, poste 6620 | avisconstructo@tc.tc

concitoyens pour l'occuper, il faut absolument être motivé par le service public et l'implication communautaire. C'est dans cet appel au service public que provient l'aspect de la vocation qui s'apparente au missionnaire qui ne compte pas ses heures, guidé par ses convictions et prêt à les défendre pour le meilleur et pour le pire. »

« Compte tenu des responsabilités qui incombent au maire, la variété des enjeux municipaux et les changements continuels, ajoute-t-il. Tel un métier, c'est un rôle qui se perfectionne comme un artisan qui raffine son art et qui doit toujours être prêt à revoir ses façons de faire à cause de nouvelles contraintes ou l'arrivée de nouveaux outils. »

DES FONCTIONS OCCUPÉES PAR DES GENS QUI ONT LA VOCATION?

Le préfet élu de la MRC de la Manicouagan, Marcel Furlong voit les choses différemment. Pour lui, il est bien certain que les postes de maire ou préfet ne sont pas des métiers. À savoir si c'est une vocation, il croit que ça dépend de l'individu.

« Le travail n'est pas facile, on est souvent critiqué, voire surveillé. Il faut faire fi de ça, aller de l'avant et collaborer au développement de notre milieu. Il n'y a rien de plus stimulant que de travailler pour sa communauté. » - Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine

« Certains voient ça comme une vocation parce qu'il se sentent bien dans ce poste, ils n'ont pas de difficultés à l'occuper parce qu'ils sont proches des gens et de leurs préoccupations. Ils comprennent leurs besoins, mais surtout ils sont à l'aise avec le fait de les représenter et de les défendre. C'est une vocation parce qu'ils se sentent prédisposés à occuper cette fonction dans la société. D'autres pensent que c'est une fonction parce qu'ils jugent avoir les compétences pour gérer les affaires de la communauté. La fonction de maire ou de préfet en est une de représentation, de porte-parole, mais aussi, et surtout, de gestionnaire des affaires de la communauté. Ces postes sont des fonctions, mais ils peuvent aussi être occupés par des gens qui ont la vocation. » ■

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Vous êtes témoin d'un possible manquement au code d'éthique et de déontologie de la part d'un élu?

**L'inaction est
la pire des actions.**

AGISSEZ.

SIGNALEZ.

Québec: 418 691-2014 Sans frais: 1 866 353-6767

deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca
cmq.gouv.qc.ca/divulgation

Québec 

DES INITIATIVES INSPIRANTES EMPREINTES D'ENTRAIDE, DE SOLIDARITÉ ET DE CRÉATIVITÉ

Depuis que le gouvernement du Québec a déclaré l'urgence sanitaire le 13 mars 2020, les municipalités et les MRC se sont activées sans relâche pour répondre aux besoins de la population dans toutes les régions.

Voici quelques-unes des initiatives inspirantes mises en place par des maires et des mairesses, des préfets et des préfètes, des conseillers et des conseillères, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au cours des dernières semaines pour soutenir les citoyens et les entreprises de leur communauté et animer leur milieu pendant cette période pour le moins inhabituelle.

LA MRC DE MÉKINAC MISE SUR DES MESSAGES POSITIFS

En Mauricie, la MRC de Mékinac a mis l'accent sur ses communications. Elle a été particulièrement active sur les réseaux sociaux et sur ses différentes plateformes pour informer la population des mesures mises en place pour leur venir en aide et pour rendre accessibles aux entreprises et aux entrepreneurs les mesures d'aide leur étant destinées.

Sur son site Web, une section a été créée pour répertorier l'ensemble des mesures d'aide locales, provinciales et fédérales dédiées aux entreprises et aux entrepreneurs. Un répertoire des entreprises a aussi été créé afin de promouvoir l'achat local.

L'équipe a surtout misé sur les messages positifs pour vaincre la morosité. « En étant au service de la population, nous avons décidé de devenir une source de bonnes nouvelles, de messages positifs et de suggestions de prises en main pour briser la routine, surtout pour les familles confinées, explique le coordonnateur loisirs, culture et communications à la MRC de Mékinac, Alexis Rheault. Nous avons rempli nos médias de messages d'intérêt public, de ressources possibles pour sortir de la crise, des consignes à respecter et autres. »

La MRC a misé davantage sur quatre principales initiatives. Elle a produit un montage photo réunissant tous les membres de l'équipe tenant dans leurs mains un mot pour former une phrase

positive. Elle en a fait la promotion sur Facebook et l'a fait imprimer sur un coroplaste géant qui a été placé devant le siège social de la MRC à Saint-Tite, cette initiative est devenue un emblème de la crise pour la MRC.

Elle a créé un filtre Facebook aux couleurs de la MRC pour les photos de profil auquel plus de 500 personnes ont adhéré. Une campagne intitulée « nos élus s'adressent à vous » a été déployée afin de permettre aux 10 maires de la MRC de diffuser un message positif. Un montage avec photo et texte de chacun a été diffusé sur Facebook sur une période de 10 jours. Enfin, elle a répertorié une très grande variété d'activités à faire à la maison pour les enfants dans le but de compléter l'offre proposée par le ministère de l'Éducation.

LA MRC DE BÉCANCOUR MET EN VALEUR LES BONS COUPS

La MRC de Bécancour et Entreprendre MRC Bécancour ont travaillé de concert pour venir en aide aux citoyens et aux entreprises. Un comité d'urgence pour l'aide alimentaire aux citoyens a été mis en place, de même qu'un comité d'urgence pour soutenir les entreprises. Le Comité d'investissement d'Entreprendre MRC Bécancour se réunit une fois par semaine pour octroyer de l'aide financière aux entreprises.

Entreprendre MRC Bécancour a mis en place quatre programmes de financement pour les entreprises. Elle a imposé un moratoire de 3 mois sur les prêts. Elle a développé une aide financière pour aider à propulser les entreprises vers le commerce en ligne et une autre pour soutenir les entreprises qui veulent favoriser la migration de leurs employés vers le télétravail. Elle a aussi

créé un Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

La MRC est très active au chapitre des communications. Elle a développé du matériel visuel concernant le virus autant pour la MRC que pour Entreprendre MRC Bécancour. Des portails COVID-19 ont été créés sur le site Web de chacune des organisations. Sur Facebook, la MRC publie toutes les semaines un bilan de l'aide alimentaire ainsi que le bon coup de la semaine. D'autres publications ont été faites pour souligner l'action des bénévoles et remercier les gens des services essentiels.

**SAINT-RAPHAËL :
PRIORITÉ À LA LIVRAISON À DOMICILE**

Dans la région de Chaudière-Appalaches, la municipalité de Saint-Raphaël a mis en place des actions proactives afin de maintenir les services essentiels à la population.

Faciliter l'instauration d'un service de livraison a été une priorité pour les autorités municipales. Le service incendie et le service de premiers répondants ont été rapidement mobilisés afin de garantir la sécurité des opérations et faire

respecter les mesures sanitaires. Une entente négociée par la municipalité avec un centre auto a permis l'utilisation de voitures de courtoisie pour la livraison des services essentiels.

Pour soutenir les entreprises locales, la municipalité a offert aux commerçants de faire la promotion de leurs produits et services sur sa page Facebook. Quatre publications à des heures stratégiques leur ont été offertes gratuitement.

À l'occasion de la fête pascale, la mascotte Raphy, le lapin de Pâques et les pompiers ont sillonné les rues et les rangs de la municipalité afin de saluer les citoyens et leur transmettre des messages personnalisés. Le défilé s'est arrêté au CHSLD où plusieurs pompiers et agents de la Sûreté du Québec se sont joints pour saluer les résidents et remercier le personnel soignant pour leur travail.

Pour divertir les citoyens, la municipalité a organisé différentes activités plutôt originales. Pour souligner le jour de la Terre, et profiter du fait que plusieurs citoyens ont plus de temps libres qu'à l'habitude, elle a lancé un concours invitant les gens à faire parvenir une photo d'eux nettoyant les bords de route. Elle a aussi organisé



Le dimanche de Pâques, les pompiers, la mascotte Raphy et le lapin de Pâques ont sillonné les rues et les rangs de la municipalité afin de saluer les citoyens et leur transmettre des messages personnalisés.

une chasse aux arcs-en-ciel. Les résidents devaient trouver les 10 arcs-en-ciel dissimulés sur le territoire et découvrir le mot mystère. Pour la fête des Mères, tous les citoyens étaient invités à participer gratuitement à un bingo. Des cartes ont été envoyées par la poste à tous les foyers et le tirage des numéros a été diffusé en direct sur Facebook.

**UN FRIGO VIRTUEL POUR VENIR EN AIDE
À LA POPULATION DE MÉTIS-SUR-MER**

Dans le Bas-Saint-Laurent, le Centre local de développement de Métis-sur-Mer a mis en place



Le montage photo réunissant tous les membres de l'équipe tenant dans leurs mains un mot pour former une phrase positive est devenu un emblème de la crise pour la MRC de Mékinac.



Crédit photo : Municipalité de Métis-sur-Mer

un Frigo virtuel pour venir en aide aux familles qui rencontrent des difficultés financières.

Tous les mercredis, les pompiers et les membres de la garde côtière auxiliaire recueillent les denrées au centre communautaire. L'opération se fait selon des règles sanitaires strictes. La cueillette est organisée sur une période de trois heures de manière à respecter la distanciation physique. Les aliments sont ensuite nettoyés et distribués 48 heures plus tard par les services incendie, dans le plus grand respect de la confidentialité des bénéficiaires.

Financé par les résidents permanents ainsi que des résidents d'été, le Frigo virtuel vise notamment à aider ces familles qui vivent du travail saisonnier et qui craignent que la saison estivale soit compromise en raison de l'incertitude entourant la venue des propriétaires des grandes villas et des chalets aux abords du Saint-Laurent. L'été, la population de Métis-

sur-Mer peut parfois doubler passant de 540 résidents permanents à plus de 1 000.

Le CLD organise également la vente de masques en coton fabriqués par des bénévoles de la municipalité. Une contribution volontaire de 5 \$ par masque est suggérée. Les profits sont versés au projet du Frigo virtuel.

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE : UNE CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL ORIGINALE

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la MRC de Maria-Chapdelaine a été un partenaire dans l'implantation de différentes initiatives locales pour soutenir les citoyens et les entreprises.

Un service de transport a été déployé sur le territoire dès la mi-mars. L'organisme de transport collectif et adapté Maria Express a rapidement revu ses activités pour offrir des solutions de transport pour les personnes et pour la livraison de denrées 7 jours sur 7.

L'équipe du développement économique a appelé toutes les entreprises qui avaient des prêts avec l'organisation pour offrir du soutien technique ainsi qu'un moratoire de trois mois en capital et intérêt sur leurs prêts. Un suivi serré est exercé auprès de la centaine d'entreprises et des comités de vigilance ont été mis en place par secteurs géographiques pour être en mesure d'anticiper la relance.

La MRC d'Abitibi a développé un service de livraison d'épicerie pour répondre aux besoins des personnes vulnérables vivant en milieu rural.

Un fonds d'urgence de 100 000 \$ pour le développement communautaire a été créé. Un comité de gestion des fonds a été mis en place pour répondre aux besoins des organismes communautaires en sécurité alimentaire.

Une campagne d'achat local a été initiée par la MRC. Tous les employés ont été invités à y participer en se photographiant avec un produit local. Les photos ont été diffusées sur la page Facebook de la MRC.

UN LABEL « FAIT EN MATAWINIE » POUR LA PROMOTION DE L'ACHAT LOCAL

Dans la région de Lanaudière, la MRC de Matawinie a mis l'emphase sur l'achat local pour soutenir les artisans, les commerçants, les producteurs agricoles et tous les entrepreneurs de son territoire.

L'objectif était de rapprocher les producteurs et les consommateurs dans tous les domaines d'activités possibles en optant pour quelque chose de simple. Plutôt que de créer un nième site transactionnel ou plateforme d'achats en ligne, le service de développement local et régional s'est chargé de mettre en place un groupe de discussion sur sa page Facebook « Fait en Matawinie ». Une fois abonnée au groupe, la personne peut proposer ses produits ou ses services, elle peut aussi faire une demande pour un produit ou un service en particulier.

LIVRAISON D'ÉPICERIE EN MILIEU RURAL DE LA MRC D'ABITIBI

La MRC d'Abitibi a développé un service de livraison d'épicerie pour répondre aux besoins des personnes vulnérables vivant en milieu rural.

Le service gratuit s'adresse aux gens de 70 ans et plus, aux personnes qui présentent des problèmes de santé ou un système immunitaire affaibli ainsi qu'aux familles monoparentales. Les commandes sont passées par téléphone ou par courriel, la répartition et la livraison se font avec l'aide de bénévoles et d'employés de la MRC.

À titre de gouvernement de proximité, la MRC a vu l'intérêt d'offrir ce service au sein des municipalités rurales afin de soutenir ces communautés plus vulnérables dans un contexte où les services de livraison des épiceries sont débordés.

Le service est offert en collaboration avec la Coop IGA-Ouest ainsi qu'avec les 13 municipalités

et territoires non organisés participants : Berry, La Corne, La Motte, Landrienne, Launay, Preissac, Sainte-Gertrude-Manneville, Saint-Marc, Saint-Mathieu, Saint-Maurice, Trécesson, Lac-Chicobi et Lac-Despinassy.

Parallèlement, la MRC d'Abitibi a créé un comité de vigie psychosocial pour veiller au bien-être psychologique de la population. Le comité composé d'intervenants des milieux municipal, communautaire et de la santé a le mandat de s'assurer que les besoins psychosociaux de la population soient comblés à tous les niveaux.

YAMACHICHE SOULIGNE LES ÉLANS DE GÉNÉROSITÉ

En Mauricie, la municipalité de Yamachiche a choisi de donner un visage positif à la crise en rendant

hommage aux bénévoles qui s'impliquent pour aider la communauté. Tous les jours sur sa page Facebook, elle fait une publication intitulée l'élan de générosité pour souligner la générosité de ceux et celles qui font des dons de nourriture pour les familles dans le besoin.

RIVIÈRE-À-PIERRE A RÉINVENTÉ LE PARTY

Dans la MRC de Portneuf, la municipalité de Rivière-à-Pierre a profité du confinement pour réinventer le party avec le jeudi musical. Tous les jeudis à 14 h, la population est invitée à sortir danser à l'avant de leur résidence au rythme de différentes musiques diffusées dans des haut-parleurs placés dans une camionnette qui sillonne les rues de la municipalité.



L'agente de bureau de la MRC, Mireille Mathieu, a choisi la viande de la Ferme Harvey de Sainte-Jeanne-d'Arc.

Source : Facebook de la MRC de Maria-Chapdelaine.



Les 25 marchands qui animent le marché public de Bolton-Est ont décidé de vendre leurs produits en ligne avec une livraison hebdomadaire chaque samedi, à l'auto, sans contact.

Il y a eu un Beach party, une journée country, une disco pyjama, une journée style cabane à sucre avec de la musique trad et de vrais musiciens et même un spécial hockey. La municipalité a décidément misé sur un type d'animation participatif pour faire bouger les gens. Le résultat est fascinant. Des gens de tous âges ont embarqué. L'événement fait maintenant partie de leur routine. Ils se préparent, ils décorent, ils en parlent!

Des images et des vidéos sont diffusées sur la page Facebook de la ville. Le Beach Party a été vu par plus de 20 000 personnes!

CINQ ESCOUADES DE TRAVAIL AU SERVICE DE LA MRC DES APPALACHES

La MRC des Appalaches a mis sur pied un comité de crise sociocommunautaire formé d'une dizaine d'intervenants des organisations communautaires et municipales et du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que cinq comités de travail. Ces escouades se sont vu confier des rôles dans la sécurité alimentaire, le bénévolat et les ressources humaines, le soutien psychosocial, les travailleurs et les immigrants ainsi que la communication.

L'escouade en sécurité alimentaire a concerté les différents organismes du territoire préoccupés par cet enjeu et a désigné deux d'entre eux comme portes d'entrée pour les citoyens des 19 municipalités de la MRC.

Gérée par la Corporation de développement communautaire des Appalaches, une centrale des bénévoles a été mise en place afin de faciliter les jumelages entre les organismes qui ont besoin de bénévoles et les personnes désireuses de donner un coup de main.

Au chapitre de la communication, la MRC diffuse dans le journal local un message hebdomadaire du préfet ainsi que des informations sur les mesures à respecter, les ressources disponibles dans la MRC et les façons de soutenir l'achat local. Un tableau des ressources sociocommunautaires essentielles de la région qui a été largement diffusé par les municipalités afin de rejoindre les populations vulnérables.

BOLTON-EST : UNE MUNICIPALITÉ BIEN BRANCHÉE!

En Estrie, la mairesse de Bolton-Est, M^{me} Joan Westland Eby, a cherché à conserver le lien qui anime la population. Une série d'activités en ligne se sont rapidement organisées, certaines récurrentes, d'autres non. Il y a eu des cours de yoga les mardis, de QiGong, les mercredis, un concert tous les jeudis, un groupe de soutien en ligne tous les dimanches. D'autres activités



Crédit photo : Municipalité de Rivière-à-Pierre

ponctuelles se sont greffées, telles que des conférences. Le tout est animé par les gens de la communauté. Les citoyens se retrouvent ainsi en ligne régulièrement et conservent leur sentiment d'appartenance.

Les 25 marchands qui animent le marché public ont décidé de vendre leurs produits en ligne avec une livraison hebdomadaire chaque samedi, à l'auto, sans contact. Le principe est simple, efficace et sécuritaire. Les clients ont jusqu'au jeudi à minuit pour passer leur commande. Les marchands préparent leur matériel le vendredi et le livre à tour de rôle le samedi matin à partir de l'entrepôt. Le samedi, une équipe de bénévoles assemble les commandes et les dépose dans les coffres des voitures des clients. La formule semble déjà gagnante. En 4 semaines, plus de 100 commandes ont été livrées et la progression est stupéfiante.

ÇA VA BIEN ALLER DANS LA MRC DE LOTBINIÈRE!

Dans la région de Chaudière-Appalaches, la MRC de Lotbinière a fait rayonner l'arc-en-ciel dans toutes les municipalités. Elle a lancé un défi aux 18 municipalités de la MRC de son territoire afin d'établir laquelle serait la plus mobilisée en lien avec le thème « Ça va bien aller ».

Toutes les municipalités, les citoyens, les entreprises et les organismes étaient invités à partager son initiative mise en place pour passer à travers la crise. Chacune d'elles a été répertoriée dans une carte interactive accessible à tous. Le but est non seulement de favoriser une mobilisation, mais aussi d'être une source d'inspiration.

À SAINTE-CLOTHILDE-DE-HORTON, LA LECTURE EN PRIORITÉ

Dans le Centre-du-Québec, la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton a veillé au bien-être de la population d'une manière originale. Elle a voulu veiller au moral de la population afin de l'inciter à respecter les consignes.

« On va réussir si on respecte les consignes! Et pour respecter les consignes, le maintien du moral de notre monde sera la clé du succès. La lecture est une excellente façon pour décrocher et pour apaiser les tensions. C'est aussi un très bon moment pour donner le goût de la lecture à nos jeunes », a déclaré le maire Simon Boucher au journal La Nouvelle Union le 7 avril 2020, alors que

la municipalité instaurait un service de livraison à domicile pour les abonnés de la bibliothèque.

Le service mis sur pied est composé exclusivement de bénévoles. Certains sont responsables des appels téléphoniques auprès des abonnés pour connaître leurs besoins, mentionner les disponibilités des livres et faire des suggestions en fonction de leurs goûts. D'autres effectuent la livraison à raison de deux jours par semaine.

LA MRC DE TÉMISCAMINGUE EN DIRECT TOUS LES JOURS

Dans la MRC de Témiscamingue, les élus-es ont misé sur la communication pour bien informer la population. Tous les matins à 11 h 30, la préfète Claire Bolduc s'adresse à la population sur les ondes de la radio locale, CKVM. Pour accompagner ses messages d'intérêt, elle

invite différents intervenants à se joindre à elle comme les députés de la région et d'autres représentants d'organismes communautaires ou économiques dont la Société de développement du Témiscamingue qui a été très active pour soutenir les entreprises locales.

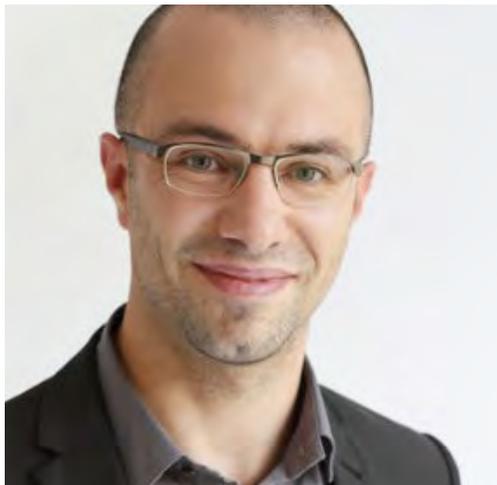
Ces messages quotidiens sont par la suite relayés sur d'autres plateformes comme à la télévision communautaire ainsi que sur les pages Facebook de la MRC, des municipalités et des organismes. « Depuis le début du confinement, c'est devenu un rituel, raconte M^{me} Bolduc. Je vais à radio et au retour, j'arrête au bureau de poste et je suis toujours surprise de voir autant de monde venir me dire comment ils apprécient mes interventions. J'en ai même vu attendre près de ma voiture pour me remercier. »

« On va réussir si on respecte les consignes! Et pour respecter les consignes, le maintien du moral de notre monde sera la clé du succès. La lecture est une excellente façon pour décrocher et pour apaiser les tensions. C'est aussi un très bon moment pour donner le goût de la lecture à nos jeunes. » - Simon Boucher, maire de Sainte-Clotilde-de-Horton



**Claire Bolduc, préfète
MRC de Témiscamingue**

Tous les jours à 11 h 30 pendant la période de confinement, la préfète de la MRC de Témiscamingue était en ondes à la radio locale pour informer la population des derniers développements concernant la pandémie. Depuis la mi-mai, elle continue ses interventions à raison de deux fois par semaine.



François Girard, avocat, directeur du contentieux et des enquêtes
Commission municipale du Québec

ET LE RESPECT DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES DANS TOUT ÇA?



Nicolas Dallaire, avocat, direction du contentieux et des enquêtes
Commission municipale du Québec

Personne, ni aucune organisation, ne sera épargné par certains effets de la pandémie de la COVID-19. Nous devons apprendre à vivre avec le virus, et conséquemment changer nos manières de travailler. Néanmoins, respecter les valeurs et les règles déontologiques du code de sa municipalité restera un devoir et une obligation pour tous les élus municipaux. Dans l'urgence de servir au plus vite les citoyens et de devoir prendre des décisions parfois plus rapidement, l'adoption de comportements qui respectent les règles d'éthique et de déontologie demeure de rigueur.

Si il faut redoubler de vigilance face à certains comportements, il est nécessaire de rappeler le rôle de la Commission municipale, un rôle clé dans la dénonciation d'actes dérogatoires en matière d'éthique et de déontologie municipale ainsi que les moyens déployés par la Commission pour traiter ces dénonciations.

Depuis fin novembre 2018, toute personne peut communiquer à la Commission des renseignements concernant un manquement au code d'éthique et de déontologie applicable de la part d'un élu municipal. Ces renseignements peuvent être communiqués de façon anonyme et en toute confidentialité. Ces divulgations de renseignements sont essentielles pour maintenir une culture éthique et déontologique au sein du monde municipal. Elles constituent la « matière première » permettant à la Commission

de bien remplir son rôle en matière de déontologie municipale. Afin de s'acquitter de cette nouvelle mission, la Commission a institué la Direction du contentieux et des enquêtes (DCE).

QU'EST-CE QUE LA DCE ET QUELLES SONT SES RESPONSABILITÉS?

La DCE est une direction de la Commission, créée en 2018, et composée d'enquêteurs et de procureurs en déontologie municipale.

La DCE effectue les enquêtes administratives en éthique et déontologie. De façon plus précise, elle reçoit les divulgations, elle obtient les renseignements, les documents et les témoignages concernant le ou les manquements déontologiques visés. Elle évalue aussi si les renseignements obtenus sont susceptibles de démontrer un tel manquement

de la part d'un élu municipal et, le cas échéant, elle rédige une citation en déontologie municipale qu'elle dépose devant la section juridictionnelle de la Commission, contre cet élu.

La DCE s'est également vu confier le rôle de recevoir et d'examiner les plaintes en matière de représailles et d'effectuer les enquêtes, en matière pénale, à l'égard des personnes qui refusent de collaborer à une enquête, entravent une enquête ou exercent des représailles.

QUELS SONT LES MOYENS MIS EN PLACE POUR DIVULGUER UN POSSIBLE MANQUEMENT ET UNE TELLE DIVULGATION PEUT-ELLE SE FAIRE ANONYMEMENT?

La transmission de renseignements ou « divulgation » à la Commission peut se faire par

le [formulaire sécurisé en ligne](#), par téléphone, par courriel et même en personne. Elle ne requiert aucun formalisme particulier. Bien entendu, nous invitons les personnes à transmettre des divulgations détaillées afin que la DCE ait en main le plus de renseignements susceptibles d'être pertinents concernant les manquements reprochés à l'élu municipal.

La Commission, conformément à la Loi, prend toutes les mesures nécessaires afin de préserver l'anonymat des divulgateurs qui transmettent confidentiellement des informations, sauf, bien entendu, si ces personnes rendent publiques ces divulgations.

Dans l'éventualité où, à la suite d'une enquête, l'élu est cité en déontologie, il est possible que le divulgateur soit appelé à témoigner de certains faits pertinents au dossier.

L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE, EN QUOI ÇA CONSISTE?

L'enquête administrative de la Commission peut s'exercer de plusieurs façons, notamment par l'obtention de documents et de témoignages auprès

de plusieurs personnes, y compris auprès de l'élu municipal visé, qui a l'obligation de collaborer à l'enquête. Pour plus de détails sur le déroulement de l'enquête administrative, consultez cette [section de notre site Internet](#).

LE DROIT À L'AVOCAT DE L'ÉLU MUNICIPAL DURANT L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

Comme toute autre personne interrogée en cours d'enquête administrative, l'élu visé est tenu de fournir les informations et les documents requis, et ce, sous peine d'entrave. Le cas échéant, le rôle d'un avocat présent, lors d'un interrogatoire de la DCE, est donc extrêmement limité. À titre d'exemple, la Cour d'appel du Québec reconnaît qu'une personne qui ne répond pas aux questions des enquêteurs, même sur les recommandations de son avocat, commet tout de même de l'entrave.

LA MUNICIPALITÉ, DOIT-ELLE ASSUMER LES FRAIS DE DÉFENSE DE L'ÉLU PENDANT L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE?

En vertu de la Loi, la municipalité doit assumer la défense d'un élu qui est « soit le défendeur, l'intimé

ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal ».

Or, au stade de l'enquête administrative, l'élu ne peut être considéré comme un « accusé » ou un « défendeur » dans une procédure dont est saisi un « tribunal ». C'est la transmission d'une citation au Secrétariat de la Commission, par la DCE, qui marque le point de départ du processus où s'exerce une fonction quasi judiciaire en déontologie municipale. Même si la DCE dispose des pouvoirs de commissaires-enquêteurs, elle ne peut être considérée comme une « commission d'enquête » au sens de la Loi. ■

L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web
www.ancai.com/courtage/12
418-623-7923



SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



Éric Desaulniers, directeur général,
Fonds locaux de solidarité FTQ, S.E.C.

FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ : TOUJOURS PRÉSENTS POUR APPUYER LES MRC

Depuis la mi-mars, la société en commandite « Fonds locaux de solidarité FTQ » a déployé tous les efforts pour demeurer fonctionnelle avec chacun des membres son équipe en télétravail. Ils continuent ainsi à épauler les professionnels du développement économique local par téléphone, par courriel ou par vidéoconférence, cette dernière étant de plus en plus répandue depuis les dernières semaines.

MESURE EXCEPTIONNELLE D'ATTÉNUATION POUR LES ENTREPRISES

Le Fonds de solidarité FTQ est plus que jamais conscient de l'énorme impact sur les entreprises québécoises des mesures mises en place pour limiter la propagation de la COVID-19. Comptant plus de 3 000 entreprises partenaires à travers tout le Québec, dont près de 1 600 financées par les fonds locaux de solidarité (les « FLS »), le Fonds a considéré qu'il devait faire sa part en permettant des mesures d'atténuation pour aider l'économie du Québec.

Dès le 16 mars, l'équipe des Fonds locaux annonçait la possibilité pour les MRC d'offrir à leurs entreprises partenaires, via le FLS, un répit pour le remboursement de leur prêt pouvant aller jusqu'à six mois, capital et intérêts. Cette mesure permettra de limiter la pression sur les liquidités des entreprises et leur permettre de traverser cette rude période.

SOUTENIR ÉGALEMENT LES MRC

Consciente que les moratoires accordés aux entreprises partenaires impacteront les liquidités des FLS dans les prochains mois, la société en commandite a également reporté les paiements d'intérêt pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre, soit les paiements trimestriels du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre 2020. Les paiements réguliers reprendront donc le 1^{er} janvier 2021. Ce report est en cohérence avec la mesure adoptée pour les entreprises.

PRÉSERVER LA SANTÉ FINANCIÈRE DES FLS

Bien sûr, si de nouvelles demandes de financement se présentent, les FLS sont toujours présents. Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'importance de conserver un portefeuille bien équilibré pour assurer la pérennité du fonds dont la MRC est fiduciaire. Une analyse objective approfondie des projets et des entreprises, de même que des conditions permettant de pallier les menaces et faiblesses détectées, sont toujours

de mise. Préserver la santé financière du FLS, c'est s'assurer de pouvoir soutenir plus d'entreprises dans le futur sur chacun des territoires!

DES OUTILS ADAPTÉS À CETTE SITUATION EXCEPTIONNELLE DE PANDÉMIE

Le 1^{er} avril dernier, Inno-centre, la FQM et Fonds locaux de solidarité FTQ lançaient une cellule d'aide « PME-911 » pour conseiller les entreprises porteuses des régions. Inno-centre, le plus grand accélérateur-conseil d'entreprises innovantes au pays venait ainsi prêter main-forte aux services de développement économique des MRC et leurs organismes délégataires qui accompagnent les entreprises dans la crise de la COVID-19. La cellule d'aide « PME-911 » permet aux professionnels du développement économique des MRC d'avoir accès à l'équipe chevronnée, multisectorielle et de haut calibre d'Inno-centre. De plus, le Fonds de solidarité FTQ met à la disposition de son équipe des Fonds locaux des documents de référence fort pertinents conçus spécialement pour ce moment

de crise : que ce soit le *Répertoire de ressources pour les travailleurs et les entreprises*, les *Fiches ressources pour les entreprises et les travailleurs : santé, sécurité et mieux-être pour retour au travail COVID-19* ou encore les *Analyses sectorielles en lien avec la crise COVID-19* ou les *Mises à jour économiques – Impact de la COVID-19*. Il suffit de communiquer avec le conseiller attiré à votre région ou consulter : fondslocaux.fondsftq.com.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES : TOUJOURS AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Toutes les formations offertes par Fonds locaux de solidarité FTQ prévues au calendrier en avril, mai et juin 2020 ont été évidemment annulées. Dans un souci de continuer à servir les MRC en matière de développement des compétences, l'équipe s'affaire à organiser des cafés Web le temps du confinement et, qui sait, pour la suite également. Ces webinaires sont diffusés grâce à la Fédération québécoise des municipalités.

Deux webinaires ont déjà été offerts aux intervenants du développement économique local, et plus largement, aux membres de la FQM : *Adapter le processus d'analyse financière en contexte de crise*

tâche importante, l'exercice de réflexion mérite d'être mis de l'avant. Les MRC et leurs organismes délégataires seront informés de l'avancement des réflexions à ce sujet.

Comptant plus de 3 000 entreprises partenaires à travers tout le Québec, dont près de 1 600 financées par les fonds locaux de solidarité, le Fonds a considéré qu'il devait faire sa part en permettant des mesures d'atténuation pour aider l'économie du Québec.

et *Six axes opérationnels à prioriser pour une reprise sécuritaire et bien orchestrée.*

Fonds locaux de solidarité FTQ analyse présentement la faisabilité de transformer ses formations existantes en mode présentiel afin de les diffuser également à distance, dans la mesure du possible. Bien que ce chantier représente une

Vous êtes à même de constater que l'équipe ne chôme pas en cette période de confinement afin de donner la même qualité de service qu'en temps régulier. Vous pouvez continuer à joindre le conseiller attiré à votre région au **1 866 624-1634**. ■

POUR QUE VOUS N'AYEZ
PAS À CHOISIR ENTRE
PROXIMITÉ & EXPERTISE.



Avec 17 bureaux répartis à travers tout le Québec et plus de 250 professionnels du droit dont plus de 25 en droit municipal et de l'environnement, Cain Lamarre a la capacité d'offrir ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer : **une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.**



François-Charles Simard, coordonnateur en gestion des risques SST, Médial

L'ÉLU AU CŒUR DES DÉCISIONS EN SST

Les questions de SST sont, la plupart du temps, associées aux responsabilités de l'employeur. Mais, dans une municipalité, qui est l'employeur? Qui a la charge et qui doit entretenir le feu sacré de la prévention des accidents de travail? Est-ce le citoyen? Le directeur général? L'élu? Ces questions peuvent parfois être mélangées pour les intervenants concernés. Apprenez-en plus dans cette chronique.

Le domaine municipal : quel beau milieu de travail! Des tâches très variées, du travail autant en plein air qu'à l'intérieur et le plaisir de rendre un service à des concitoyens. Ces tâches diverses (interventions en espaces clos, travaux de creusement et d'excavation, entretien d'équipements, travaux mécaniques, voirie, déneigement, etc.) amènent un lot considérable de risques pour la sécurité de la précieuse main-d'œuvre. Œuvrant moi-même dans le domaine de la prévention des accidents de travail depuis bientôt 15 ans, j'ai pu constater que peu de milieux de travail offrent un éventail aussi large de tâches à exécuter que les municipalités.

J'ai également pu constater que souvent, les questions relatives aux responsabilités en lien avec l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) demeurent floues car les intervenants se relancent la balle : le responsable est le directeur général, mais ce dernier est tributaire des budgets et des décisions des élus, mais les élus exigent que le DG respecte les exigences, et vice-versa.

Lorsque j'analyse la LSST, l'employeur y est défini comme :

« **employeur** » : une personne qui, en vertu d'un contrat de travail ou d'un contrat d'apprentissage, même sans rémunération, utilise les services d'un travailleur; un établissement d'enseignement est réputé être l'employeur d'un étudiant, dans les cas où, en vertu d'un règlement, l'étudiant est réputé être un travailleur ou un travailleur de la construction.

La question à se poser est donc : mais qui alors, dans une municipalité, est l'employeur?

Avant de répondre à cette question, laissez-moi vous parler de mes expériences passées lors d'interventions d'inspecteurs de la CNESST dans des municipalités. En premier lieu, l'inspecteur rencontre, la grande majorité du temps, le directeur général, car c'est souvent le répondant qui est le plus au fait de l'ensemble des dossiers municipaux et, en même temps, celui qui est le plus souvent sur les lieux de travail et le plus facile à joindre. Ce faisant, les inspecteurs sont souvent enclins à rencontrer ces intervenants. Toutefois, lorsque des dérogations sont adressées, le directeur général

doit demander l'aval des élus pour débloquer les ressources humaines et financières. Les projets sont donc tributaires des décisions des élus. Règle générale, les élus répondent favorablement aux exigences de la CNESST, car ces dernières sont obligatoires et doivent être traitées selon les délais mentionnés aux rapports.

Toutefois, lorsque des projets et des demandes viennent d'un autre intervenant (conseiller SST de la mutuelle de prévention, employé interne, directeur général, citoyen, etc.), les projets peuvent être classés comme n'étant pas prioritaires. Ceci met alors une pression sur le directeur général qui doit composer entre exigences légales et budgets indisponibles. Ces situations dérogatoires ont donc comme conséquence, finalement, d'exposer les travailleurs municipaux à des risques d'accidents.

J'en reviens à la notion d'employeur exprimée plus tôt. Si l'on applique la définition de la LSST, le véritable employeur devient le conseil municipal composé, bien entendu, de l'ensemble des élus, car les embauches doivent être entérinées, via

les contrats de travail, par le conseil municipal. La responsabilité finale de l'application de la LSST revient donc au conseil municipal, qui délègue bien souvent cette responsabilité au directeur général en poste, superviseur sur le terrain.

Cela m'amène à parler de situations exemplaires constatées dans de nombreuses municipalités, où les conseillers, maires et directeurs généraux œuvrent en équipe dans l'application des notions SST, se traduisant en gains formidables pour les travailleurs.

Lorsque les élus démontrent leur appui au programme de prévention de la municipalité et des différentes procédures de travail applicables, qu'ils font des tournées sur le terrain, appuient des résolutions visant à fournir de nouveaux équipements de protection aux travailleurs, sont à l'affût de formations pertinentes, les grands gagnants deviennent les travailleurs. Ces derniers se voient appuyés, soutenus et sentent que leur intégrité physique est importante. Un employé heureux et en santé sera un employé

au service de la municipalité et des citoyens pour longtemps, en plus de fournir une qualité de travail supérieure. En retour, cela favorisera un climat sain entre les parties, syndiquées ou non et des négociations harmonieuses.

À l'opposé, j'ai malheureusement été témoin de milieux de travail où règnent des climats malsains, se traduisant complètement à l'opposé du précédent paragraphe (négociations longues et ardues, absentéisme, travaux bâclés, rotation de personnel supérieure à la moyenne, mécontentement des citoyens, etc.) Ces situations n'apportent rien de positif et les employés sont plus à risque de subir un accident de travail.

Les élus, par leur titre, ont le pouvoir de devenir de puissants acteurs de changements positifs pour leur communauté. Ils ont le pouvoir de promouvoir et de porter le flambeau de la SST sur les lieux de travail. Ils ont le pouvoir de faire de leur municipalité un lieu sain et exempt d'accidents de travail. Les bénéfices ne sont plus à prouver. Le retour sur investissement dans des

projets liés à la prévention des accidents de travail sont indéniables.

Je suis convaincu, au fil de mes expériences dans des centaines de municipalités, que les premiers porte-paroles de la SST doivent être les élus. La valeur que vous accorderez à cet élément fera une importante différence et les citoyens vous en remercieront.

En terminant, j'aimerais souligner votre dévouement exceptionnel pour vos communautés. Vous êtes de vrais leaders que j'ai eu le grand plaisir de côtoyer ces dernières années. ■



Notre équipe en affaires municipales

Daniel Bouchard, Valérie Belle-Isle, Anne-Marie Asselin,
André Langlois (avocat consultant), Pier-Olivier Fradette et Chloé Fauchon.

lavery
Avocats



M^{re} Érika Giroux, avocate
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

AU TOUR DE LA COUR D'APPEL DE FAIRE LE TRI

En février 2020, le Fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a autorisé l'octroi d'une aide financière à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sous réserve du respect de certaines conditions, dans le cadre du débat entourant la conclusion de contrats de gré à gré en matière de tri et de mise en marché de matières résiduelles et recyclables.

À cet effet, soulignons que la validité d'ententes intervenues en 2017 entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges (la « MRC »), la Ville de Laval (la « Ville ») et Tricentris, Tri, Transformation, Sensibilisation (« Tricentris ») en pareille matière a été attaquée par Rebutis Solides Canadiens inc. et La Compagnie de Recyclage de Papiers MD inc. (collectivement, les « Demanders », au motif que ces ententes ont été conclues de gré à gré et non pas au terme d'un processus d'appel d'offres public, contrevenant ainsi au *Code municipal du Québec* (« CMQ ») dans le cas de la MRC et à la *Loi sur les cités et villes* (« LCV »)² dans le cas de la Ville³.

Une kyrielle de questions légales découle de ce débat, que la Cour supérieure résume comme suit :

- « a) Les contrats conclus par la Ville et la MRC avec Tricentris sont-ils des contrats de fourniture de services?
- b) S'agit-il de contrats comportant pour les municipalités une dépense de plus de 100 000 \$?
- c) Tricentris est-elle l'alter ego des défenderesses?

d) *Tricentris se qualifie-t-elle à titre d'organisme public et plus précisément d'organisme municipal au sens de la Loi sur l'accès?*⁴

En somme, la Ville et la MRC pouvaient-elles octroyer ces contrats de gré à gré et sans appel d'offres public? »

Au soutien de leur demande, les demanders soumettent au tribunal que les contrats intervenus entre Tricentris et la MRC et la Ville respectivement doivent être qualifiés de contrats de fourniture de services en matière de recyclage et de récupération de matières résiduelles conclus avec une entreprise spécialisée. Elles arguent également que le fait que le conseil d'administration de Tricentris soit constitué majoritairement d'élus de municipalités qui en sont membres ne fait pas pour autant du conseil d'administration de Tricentris un conseil formé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*⁵ (la « *Loi sur l'accès* »)⁶. Tricentris ne peut donc être qualifiée d'organisme public au sens de cette loi.

En défense, Tricentris plaide qu'il n'en est rien et qu'il s'agit plutôt de contrats innomés qui ne tombent pas sous le joug des articles 573 LCV et 935 CMQ. Qui plus est, Tricentris soutient, de concert avec la MRC et la Ville, qu'elle est un organisme public et plus précisément un organisme municipal au sens de la *Loi sur l'accès*, à laquelle le CMQ et la LCV font référence. Ce faisant, Tricentris bénéficierait d'une exception permettant à la MRC et à la Ville d'échapper au processus d'appel d'offres public en dépit du montant des contrats en litige⁷, dont la valeur excède le seuil décrété par le gouvernement⁸.

Aux termes de son analyse étoffée, l'honorable Michel Yergeau, j.c.s., écartent les arguments avancés par les défenderesses et conclut d'une part, que les contrats en l'espèce sont des contrats de fourniture de services au sens des articles 573 LCV et 935 CMQ et d'autre part, que Tricentris ne peut bénéficier de l'exception qu'elle soulève, puisqu'elle n'est ni un organisme public ni un organisme municipal au sens de la Loi sur l'accès. Pourtant, les contrats octroyés à Tricentris par la MRC et la Ville ne pouvaient être conclus autrement que par voie d'appels d'offres publics et sont donc illégaux.

« Casser les résolutions des conseils de la MRC et de la Ville de Laval et déclarer nuls les contrats seraient susceptibles d'entraîner une cascade de problèmes. La prudence s'impose donc pour éviter d'imposer par jugement aux municipalités un remède pire pour les contribuables que le mal à soigner. »¹²

Cependant, bien que les contrats en litige ne peuvent faire l'objet d'une prolongation ou d'un renouvellement une fois leur échéance arrivée, le juge de première instance s'abstient de casser les résolutions de la MRC et de la Ville autorisant la conclusion de ces contrats, souhaitant ainsi éviter que les citoyens soient privés du service de tri des matières recyclables pendant une certaine période de temps en raison de l'initiation d'un processus d'appels d'offres publics pour la conclusion de nouvelles ententes légitimes. Il s'exprime en ces termes :

« Casser les résolutions des conseils de la MRC et de la Ville de Laval et déclarer nuls les contrats

seraient susceptibles d'entraîner une cascade de problèmes. La prudence s'impose donc pour éviter d'imposer par jugement aux municipalités un remède pire pour les contribuables que le mal à soigner. »⁹

Au moment d'écrire ces lignes, cette joute juridique pourrait toutefois connaître de nouveaux développements puisque la MRC, la Ville et Tricentris ont porté en appel la décision rendue en première instance par la Cour supérieure du Québec. Cette requête pour permission d'appeler a d'ailleurs été accueillie par la Cour d'appel du Québec¹⁰.

L'issue de ce débat affectera sans contredit le monde municipal québécois considérant qu'environ 200 municipalités à travers le Québec, soit directement ou soit par l'entremise de la MRC à laquelle elles appartiennent, ont contracté de gré à gré avec Tricentris pour la fourniture des services de tri et de mise en marché de matières résiduelles et recyclables¹¹. ■

¹ RLRQ, c. C-271.

² RLRQ, c. C-19.

³ *Compagnie de recyclage de papiers MD inc. c. MRC de Vaudreuil Soulanges*, 2019 QCCS 4169.

⁴ *Id.*, par.24.

⁵ RLRQ, c. A-21, art. 5, al. 1, par. 2.

⁶ *Compagnie de recyclage de papiers MD inc. c. MRC de Vaudreuil Soulanges*, supra, note 3, par.78.

⁷ *Code municipal du Québec*, supra, note 1, art. 938, al. 1, par. 2 et *Loi sur les cités et villes*, supra, note 2, art. 573.3, al. 1, par. 2.

⁸ Au moment des faits du dossier en litige, le seuil tel que prévu à l'article 935, al. 1 CMQ et à l'article 573, al. 1 LCV, était antérieurement établi à 100 000\$ ou plus. Ce seuil est aujourd'hui fixé par décret du ministre responsable des affaires municipales à 101 100\$.

⁹ *Compagnie de recyclage de papiers MD inc. c. MRC de Vaudreuil Soulanges*, supra, note 3, par.273.

¹⁰ *MRC de Vaudreuil Soulanges c. Compagnie de recyclage de papiers MD inc.*, 2019 QCCA 2022.

¹¹ *Compagnie de recyclage de papiers MD inc. c. MRC de Vaudreuil Soulanges*, supra, note 3, par.272 g).

¹² *Compagnie de recyclage de papiers MD inc. c. MRC de Vaudreuil Soulanges*, supra, note 3, par.273.

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

50 ans



Antoine Pleau-Trottier, Superviseur, gestion des risques
La Mutuelle des municipalités du Québec

COMMENT GÉRER LES RISQUES LIÉS À LA REPRISE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES?

La relance des activités municipales crée une certaine effervescence, il faut toutefois demeurer très vigilant face aux risques qui entourent la prestation de services municipaux.

La première chose à faire est de rester à l'affût des communications gouvernementales concernant vos secteurs d'activité puisque celles-ci peuvent rapidement modifier la façon d'offrir un service ou même vous amener à reconsidérer votre offre de services.

Plusieurs associations et fédérations préparent des guides adaptés à la situation pour vous informer sur les bonnes pratiques liées à vos activités. Dans la mesure du possible, il faut suivre ces recommandations afin de gérer adéquatement vos risques. Profitez aussi de l'expertise des employés de vos services afin de cibler adéquatement les risques et de prioriser les actions à prendre pour les réduire.

SÉCURITÉ DES LIEUX

Préparation des bâtiments

Il convient de mettre en place toutes les mesures nécessaires (distanciation, désinfection, etc.) pour accueillir de façon sécuritaire vos citoyens dans vos bâtiments, comme recommandé par la Direction de la santé publique.

Plomberie

Dans les bâtiments municipaux qui sont restés inoccupés pendant plusieurs semaines, il y a un risque que la qualité de l'eau se soit dégradée.

Il serait donc opportun de prendre les mesures nécessaires lors de la remise en service des bâtiments. Cela aura pour effet de diminuer les risques de corrosions et faire en sorte que l'eau soit propre à la consommation. La Régie du bâtiment du Québec fournit une trousse d'information à ce sujet.

GESTION DES ACTIFS

Risques électriques

Avant même d'en autoriser l'accès, il est nécessaire d'effectuer une inspection électrique complète des bâtiments municipaux afin d'éviter les risques d'incendie et d'assurer la sécurité des personnes.

De plus, rappelez-vous qu'en vertu de la loi, seuls les maîtres électriciens peuvent exécuter les travaux d'électricité.

Cybersécurité

Avec le télétravail, il est probable que les outils informatiques de votre municipalité n'aient pas été mis à jour depuis plusieurs semaines. Dès la reprise, mettez à jour tous les systèmes d'opération et logiciels antivirus.

Avisez également le personnel de rester à l'affût des signes suivants pouvant indiquer qu'un système est compromis :

- Des fenêtres contextuelles s'ouvrent alors qu'il n'y en avait pas avant;
- La page d'accueil du navigateur a changé;
- Le système d'opération ou des applications ne fonctionnent pas comme à l'habitude;
- Le système de protection contre les programmes malveillants est désactivé;
- Certains mots de passe ont été changés ou vous recevez des demandes non sollicitées de changement ou de validation de mot de passe.

Le personnel doit signaler tout courriel dont l'adresse, le contenu ou une pièce jointe est suspect avant d'entreprendre des actions.

Par ailleurs, demeurez vigilant quant aux tentatives d'[hameçonnage](#). Les pirates pourraient profiter de la fébrilité de la reprise pour multiplier les attaques.

SPORTS ET LOISIRS

Le domaine des sports et loisirs évolue très rapidement pour s'adapter à la situation actuelle. Plusieurs directives et guides seront mis à jour dans les prochaines semaines afin d'adapter les pratiques et normes à la nouvelle réalité tout en tenant compte des risques déjà présents dans ce secteur.

Restez bien informé sur les recommandations pour vos différentes activités en consultant les sites Web des fédérations et associations, comme l'Alliance québécoise du loisir public, la Société de sauvetage du Québec, l'Association des camps du Québec et Camping Québec.

En ce qui concerne la réouverture des jardins communautaires, consultez les mesures de prévention citées dans le nouveau guide sur le sujet.

TRAVAUX PUBLICS

Actions préparatoires

Avant la reprise graduelle des activités, un responsable du service devrait faire une tournée de reconnaissance des infrastructures et bâtiments municipaux afin d'obtenir un portrait détaillé de la situation et d'être en mesure de préparer un plan d'action adapté. Il est possible qu'une partie du personnel en poste avant la crise ne soit pas de retour. Le gestionnaire devra en tenir compte dans la conception de son plan d'action afin d'en réduire les effets, notamment sur le temps de réponse du service et l'expertise disponible.

Il faudra également établir des règles de sécurité claires et les transmettre aux employés avant de les envoyer sur le terrain. Dans la mesure du possible, les employés plus à risque devraient prendre des mesures supplémentaires pour éviter d'être en contact avec leurs collègues et les citoyens.

Attention aux lingettes

Continuez à communiquer à vos citoyens l'importance de ne pas jeter les lingettes désinfectantes dans les toilettes, car celles-ci peuvent causer des dommages très coûteux aux infrastructures municipales. La MMQ met à la disposition de ses membres des [outils](#) pour les aider à sensibiliser leurs citoyens.

EN CONCLUSIONS

Le contexte actuel évolue rapidement et demande une bonne dose d'adaptation. Pour assurer la sécurité de tous, assurez-vous d'être bien informé sur les mesures adéquates à mettre en place en suivant les différentes annonces gouvernementales et en consultant les mises à jour des guides de référence.

Les employés municipaux doivent tout mettre en œuvre pour éviter d'être des vecteurs de transmission du virus, et ce peu importe leur rôle au sein de la municipalité. De plus, en mettant en place des protocoles clairs pour encadrer leurs actions, vous veillez à protéger leur santé et vous préservez votre capacité d'intervention.

En gardant la gestion des risques en tête dans la réalisation de vos projets, vous protégerez vos actifs tout en offrant à vos citoyens des services sécuritaires.

Pour plus de conseils sur le sujet, vous êtes invité à visiter le site Web de La Mutuelle des municipalités du Québec au mutuellemmq.com. ■

Direction générale

Nous devons prendre une décision
en lien avec le . Disponible?

Votre avocate chez Bélanger Sauvé

Toujours disponible pour vous!

#çavabienaller 

BélangerSauvé, depuis 1967



M^r Louis Béland, associé
DHC Avocats

LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN TEMPS DE PANDÉMIE

La *Loi sur les compétences municipales* (LCM) confère à toutes les municipalités du Québec le pouvoir d'adopter des règlements sur la salubrité¹. Selon le dictionnaire, le terme « *salubrité* » réfère à « *l'état d'une population préservée des maladies endémiques et contagieuses* ». Or, jusqu'à l'entrée en vigueur de la LCM le 1^{er} janvier 2006, les municipalités régies par la *Loi sur les cités et villes* (LCV) possédaient des pouvoirs réglementaires « *pour empêcher l'introduction de maladies contagieuses, infectieuses et autres sur le territoire de la municipalité* » et aussi « *pour assurer l'isolement des personnes atteintes de ces maladies* ».

Plus généralement, ces municipalités pouvaient adopter des règlements « *pour faire prendre toutes les mesures que le conseil juge nécessaires pour prévenir ou arrêter les progrès de toute maladie contagieuse ou endémique* »². Comme la LCM n'est pas censée avoir réduit les pouvoirs des municipalités, mais plutôt les avoir élargis, il faut conclure que ces pouvoirs existent encore aujourd'hui et sont regroupés sous le vocable général de « *pouvoirs en matière de salubrité* ».

Le Guide de la prise de décisions en urbanisme du MAMH comporte une section intitulée « *Règlements sur l'environnement, la salubrité, la sécurité et les nuisances* » où on peut lire ceci : « *Ces règlements permettent à une municipalité d'édicter des normes de comportement en société et constituent des mesures de protection des intérêts collectifs et de l'ordre public.* » Mentionnons aussi le pouvoir des municipalités d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population³. Finalement, le règlement de construction d'une municipalité peut « *établir des normes de résistance, de salubrité et de sécurité ou d'isolation de toute construction* »⁴. Ainsi, les municipalités pourraient rendre obligatoires les mesures de protection qui

ont vu le jour depuis le début de la pandémie (ex. : séparateurs en plexiglas) et imposer des normes d'aménagement des constructions qui favoriseront le respect des mesures de distanciation sociale (ex. : exigences de superficies minimales selon le type de construction).

Concernant de telles mesures de protections et d'aménagement, mentionnons qu'il existe peu de normes provinciales sur le sujet. Mentionnons que depuis peu, il existe bien un guide de la CNESST pour les mesures sanitaires en milieu de travail, mais force est de constater que la plupart des aménagements de protection qui ont vu le jour ces dernières semaines sont le fruit des initiatives individuelles prises sous le coup de la nécessité de se protéger contre un ennemi invisible.

Ce bref tour d'horizon nous permet donc de constater et de conclure que les municipalités possèdent plusieurs pouvoirs leur permettant d'adopter de nouvelles réglementations en

matière de salubrité. Ceci leur permettrait d'adopter toute règle visant à préserver la santé des citoyens contre les maladies, les infections et maintenant, les pandémies.

Reste à voir si pour répondre à la menace sanitaire actuelle, le législateur ou le gouvernement provincial adoptera des normes uniformes en matière de salubrité où s'il sera permis à chaque municipalité d'y aller de ses propres mesures de protection.

À cet égard, mentionnons que dans certains domaines, telles l'éthique et la déontologie, ou plus récemment la légalisation du cannabis, l'existence d'un encadrement provincial n'est pas incompatible avec une certaine autonomie municipale et des règlements locaux portant sur ces matières. Il en est de même en matière d'environnement où le régime actuel prévoit que les règlements pris en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) prévalent sur tout

règlement municipal portant sur le même objet, à moins que ce règlement ne soit approuvé par le ministre⁵. Cette règle sera également applicable si le gouvernement se met à adopter des règles de salubrité, puisque l'article 3 LCM mentionne que toute disposition d'un règlement d'une municipalité qui serait inconciliable avec celle d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un de ses ministres serait inopérante.

Pour l'instant, les quelques règlements municipaux sur la salubrité proviennent généralement des grandes villes et se ressemblent tous. On se contente d'énumérer et d'interdire certains comportements généraux tel le fait de conserver des animaux morts ou d'encombrer les moyens d'évacuation. La crise actuelle fera possiblement prendre conscience de l'importance d'adopter et de faire respecter des normes sanitaires et de salubrité beaucoup plus spécifiques, efficaces et actuelles

Un tel exercice réglementaire comportera nécessairement des éléments de restriction des

droits individuels et parfois même des restrictions aux droits protégés par les *Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés*, comme les mesures de confinement ou l'imposition du port obligatoire de gants et de masques de protection. Dans ce cas et selon le test élaboré par la Cour suprême⁶, les municipalités devront alors s'assurer que l'objectif poursuivi est bien urgent et réel et que les limitations aux droits sont les plus minimales possible et toujours proportionnelles à l'objectif poursuivi. Aussi, une fois la pandémie passée ou un vaccin trouvé, est-ce qu'il sera toujours toléré que des restrictions aux droits individuels subsistent au nom de la santé et la sécurité publiques? Voilà autant de débats animés que risquent d'avoir les conseils municipaux et la population en général dans les mois à venir. ■

¹ Article 4 (5) et chapitre VI « Salubrité » de la LCM

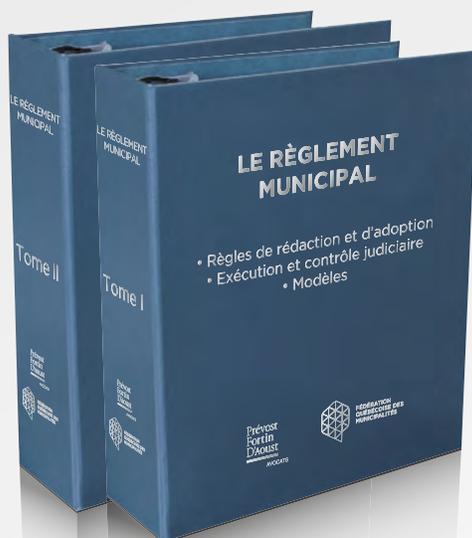
² Anciens articles 413 (2) et (3) LCV. Avant l'avènement d'un véritable ministère de la Santé, dans les années 1970, les municipalités occupaient une place beaucoup plus importante dans les initiatives de santé et de salubrité publiques.

³ Article 85 LCM

⁴ Voir l'article 118 (2) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

⁵ Article 118.3.3 LOE (ancien article 124 LOE)

⁶ *R. c. Oakes*, [1986] 1 R.C.S. 103



COMMANDEZ LE RECUEIL LE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Plus de **70 modèles**
de règlements municipaux



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

PFD

AVOCATS

1 866 951-3343 | sam.ca | info@sam.ca



FORMATION MUNICIPALE

C'EST LE TEMPS DE SE FORMER!

LES COURS À DISTANCE EN CLASSE VIRTUELLE

Les cours en salle offerts par la FQM sont dorénavant proposés dans une nouvelle formule de cours à distance en classe virtuelle dont nous avons le plaisir de vous présenter le calendrier. Il est important de préciser que ces cours seront pris en compte dans votre cheminement vers l'un des diplômes proposés par la FQM.

FORMATION À DISTANCE UNE SÉLECTION DE COURS EN CLASSE VIRTUELLE

Lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (9 h à 12 h)

La prise de décision en urbanisme

Lundi 8 et mardi 9 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30)

La gestion financière municipale

Mercredi 10 juin 2020 (13 h à 16 h)

La gestion contractuelle en deçà de 101 100 \$

Jeudi 18 et vendredi 19 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30)

Atelier-pratique : l'entrevue radio et télé

Lundi 29 juin 2020 (13 h à 16 h)

La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale

Lundi 29 et mardi 30 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30)

Communication avec les médias et avec les citoyens

DES WEBINAIRES EN DIRECT OU EN REDIFFUSION

Mardi 9 juin 2020, à 14 h

La mise en place d'outils fiscaux pour inciter à la décontamination de terrains

Jeudi 11 juin 2020, à 14 h

Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale

Jeudi 18 juin 2020, à 14 h

Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences?

Lundi 22 juin 2020, à 14 h

L'ABC de la lutte contre l'herbe à poux au Québec

ET PLUS DE 50 TITRES EN REDIFFUSION

PARMI UNE CINQUANTAINE DE
TITRES DE FORMATION À DISTANCE,
EN VOICI UNE QUI POURRAIT VOUS
INTÉRESSER :

CAPSULE VIDÉO GÉRER À DISTANCE EN MODE TÉLÉTRAVAIL

Dans le contexte de la crise qui a émergé au printemps, les responsables des municipalités ont été amenés à gérer à partir de leur domicile du personnel se trouvant à son domicile aussi. Le télétravail, déjà présent dans de nombreuses organisations, va prendre une part croissante dans les modalités d'organisation du travail. Cette capsule vidéo de 75 minutes identifie les enjeux et les clés pour améliorer les pratiques de gestion à distance en mode télétravail.

Tous ces cours sont accessibles
en tout temps sur le portail
formationmunicipale.com.

competences@fqm.ca



1 866 951-3343



16 AU 18 JUIN

LA GRANDE WEB DIFFUSION



GESTION MUNICIPALE



Un événement de

ADMQ
STIMULER L'EXCELLENCE

Association des
directeurs municipaux
du Québec

Présentée par la

MMQ

La Mutuelle
des municipalités
du Québec

9 webinaires en 3 jours

MARDI

16 juin – 10 h

Le paiement des frais accessoires ou extras à un contrat : quand et comment ?

M^e Joanne Côté
PFD avocats

16 juin – 13 h 15

La coopération municipale : comment faire plus avec moins ?

M^e Karine Boies
M^e Valéry Gauthier
Cain Lamarre

16 juin – 15 h 15

Gérer les risques liés à la reprise des activités en temps de COVID-19

(Webinaire offert sans frais à l'achat de l'un ou l'autre des autres webinaires de l'événement)

M^e Antoine Pleau-Trottier – MMQ
M^e Myriam Trudel – FQM

JEUDI

18 juin – 10 h

Regard sur la jurisprudence de la dernière année

M^e Daniel Bouchard – Lavery

18 juin – 13 h 15

Le droit de propriété des municipalités à l'égard des chemins

M^e Yves Boudreault / M^e Sandra Stéphanie Clavet
Tremblay Bois

18 juin – 15 h

Les infractions relatives aux nuisances : Comment obtenir des résultats concrets

M^e Éline Francis / M^e Caroline P. Fontaine
Vox Avocat(e)s

MERCREDI

17 juin – 10 h

« Top 10 » des non-conformités les plus fréquentes en matière de soumission.

M^e Martin Bouffard / M^e Gabrielle Bergeron – Morency avocats

17 juin – 13 h 15

Litiges entre voisins : comment réagir lorsqu'une municipalité est impliquée indûment ?

M^e Annie Aubé / M^e Antoine La Rue – Therrien Couture Jolicoeur

17 juin – 15 h

Responsabilité civile des organismes municipaux : rappels de la Cour suprême du Canada

M^e Pierre Moreau – Bélanger Sauvé

Avec tout achat, vous obtenez 1 capsule vidéo gratuite :

- La E-réputation municipale : gérer, prévenir et guérir!

Jean-Michel Fraser – 007 Stratégies

Tarif :

Forfait pour 9 webinaires :

Membre : 375 \$ / non-membre : 575 \$

À l'unité :

Membre : 102 \$ / non-membre : 150 \$

Diffusion en direct ou enregistrement
disponible jusqu'au 4 septembre 2020

WebDiffusionMunicipale.com

Pour intégrer la santé et la sécurité
du travail à votre quotidien, rejoignez
le large réseau de municipalités et de
MRC membres de FQM Prévention

FQM PRÉVENTION, UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION SST

VOS AVANTAGES À FAIRE PARTIE DE LA MUTUELLE EN UN COUP D'ŒIL :

- Favorisez un milieu de travail sécuritaire
- Obtenez des réductions de cotisation CNESST
- Accédez à des services médicaux et juridiques
- Prenez part aux décisions

Bénéficiez également d'une
ANALYSE GRATUITE de
votre dossier en santé et
sécurité du travail.

CONTACTEZ-NOUS
sam.ca/fqm-prevention
1 866 951-3343



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Mutuelle de prévention SST